



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 21 SEPTEMBRE 2020

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Était excusée : Mme Maud LELIEVRE qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN.

Madame la Maire déclare ouverte la séance du Conseil du 9^e arrondissement, le quorum étant atteint.

DÉLIBÉRATION 09.2020.042 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Lorraine GAY est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 septembre 2020.

DÉLIBÉRATION 09.2020.043 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 11 JUILLET 2020 ET DU 21 JUILLET 2020.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'arrondissement du 11 juillet 2020 et du 21 juillet 2020 sont approuvés.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT

Madame la Maire rend hommage à Alain FINOT, personnalité du quartier disparue il y a quelques jours. Il était journaliste, installé dans le 9^e depuis plus de vingt ans, il s'était engagé dans des actions de solidarité et s'était surtout beaucoup engagé toutes ces dernières années auprès de Mosaïques9. Il en a assuré le développement, il a présidé cette très belle association qui vient en aide aux plus démunis de 2012 à 2018. Il laisse derrière lui le souvenir d'un homme bon, d'un homme généreux, d'un homme engagé. L'ensemble de la Mairie du 9^e adresse à sa famille, à ses amis et à l'association Mosaïques9 toutes ses plus sincères condoléances.

Madame la Maire rappelle que tout le monde a vécu une rentrée pour le moins inédite. On espérait qu'en septembre, cette éprouvante parenthèse du COVID-19 soit définitivement refermée. Il n'en est rien. Il va falloir continuer à vivre avec le virus, on constate une hausse des cas de transmission sur le territoire national et particulièrement à Paris. Les taux d'hospitalisation, même s'ils demeurent encore relativement bas, continuent à augmenter inexorablement de jour en jour. Il faut par conséquent rester très vigilant, continuer à appliquer et à faire appliquer les gestes barrières, ces mesures de prévention tellement importantes pour éviter à tout prix un nouveau confinement qui serait bien sûr préjudiciable à l'économie, à la vie au quotidien. Il faut continuer à accepter l'effort, sur le long terme.

Depuis la rentrée, les élus du 9^e ont accompagné d'importantes mesures mises en place par le gouvernement dans les écoles, dans les crèches, dans les équipements qui ont tous rouvert leurs portes au public, y compris la piscine Drigny qui, après des mois de restauration, a pu rouvrir. La mairie accueille autant que de besoin et de possible des laboratoires pour faire des tests de dépistage, elle est en lien étroit et continu avec les services de la Ville de Paris, les autorités sanitaires, la Préfecture, la Préfecture de police et Madame la Maire profite de cette évocation pour saluer l'arrivée du nouveau commissaire du 9^e, M. Thibaut ANGÉ, qui vient du 11^e arrondissement. Il devient commissaire central et avec lui, la mairie gère au fil de l'eau cette crise bien particulière qui impose de faire preuve d'une agilité permanente pour s'adapter. Elle souhaite également la bienvenue au capitaine Julien BANASIAK, nouveau commandant des casernes Blanche et Saint Honoré, qui vient renforcer le pôle sécurité dans le 9^e arrondissement. Concernant le dossier de la rue de Trévise, on a appris le 15 septembre la mise en examen de la Ville de Paris et de l'agence Étoile, syndic du 6 rue de Trévise, dans le cadre de la procédure pénale ouverte après l'explosion du 12 janvier 2019. C'est une étape importante, une étape attendue qui vient d'être franchie. Tout le monde espère aujourd'hui la meilleure collaboration de tous les services de la Ville à l'établissement de la vérité. Les élus restent pleinement mobilisés dans l'accompagnement aux victimes, aux blessés, aux familles endeuillées, sous l'égide de la déléguée interministérielle d'aide aux victimes. Ils espèrent très fortement, après y avoir beaucoup travaillé pendant l'été, un accord cadre d'indemnisation qui pourrait être conclu dans les semaines qui viennent.

Madame la Maire informe qu'elle a demandé au Directeur général des services, M. Michaël DUMONT, de réunir un représentant par liste pour travailler sur une refonte du règlement intérieur du conseil d'arrondissement. C'est d'usage à chaque nouvelle mandature, on toilette le règlement qui régit les conseils municipaux. Ce texte doit être révisé en concertation avec l'opposition. Il sera bien sûr soumis au vote, mais M. Michaël DUMONT va convoquer une réunion le 28 septembre. Comme il faut que chaque tendance soit représentée, cette date doit être acceptée par chacun. Cette réunion a pour but d'amender, d'améliorer le fonctionnement du conseil, de le rendre toujours plus proche du citoyen. Madame la Maire souhaite en particulier, c'était une des propositions de la campagne municipale, pouvoir consacrer un droit d'interpellation des habitants et que ce droit d'interpellation soit inscrit dans le nouveau règlement.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN souhaite également la bienvenue au nouveau commissaire central du 9^e arrondissement, M. Thibault ANGÉ, qu'elle a eu l'occasion de rencontrer dans les bureaux de la rue Chauchat et qui a été sensibilisé aux principaux problèmes de sécurité, d'incivilité et de tranquillité que connaît l'arrondissement. Il s'est engagé à étudier ces différents points avec diligence et attention. Les élus travailleront en lien étroit et en bonne intelligence avec lui. Ils ont établi un contact quotidien depuis sa prise de fonction. Parmi les points de préoccupation, il y a d'abord celui des nuisances sonores et du non-respect des horaires d'ouverture des terrasses éphémères de certains établissements.

Ce sujet concentre un nombre de signalements et de plaintes de plus en plus importants et cristallise une tension chaque jour plus vive entre les gérants et les riverains excédés, face à une charte particulièrement floue et laxiste et à une Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection qui est malheureusement souvent dépassée et en sous-effectif. La situation est devenue intenable dans certaines rues de l'arrondissement. Le vide juridique désempare les services. Les forces de l'ordre ne peuvent bien souvent pas intervenir à leur place. En dehors de la problématique déjà très inquiétante du tapage nocturne, la présence pérennisée de ces terrasses éphémères crée également des problèmes sécuritaires de plus en plus aigus. En effet, encouragé par la prolongation de l'extension gratuite des terrasses jusqu'en juin 2021, de nombreux commerçants se sont sentis pousser des ailes et ont commencé à construire des pailotes en bois devant leur établissement. Ce mobilier fixe, qui est difficilement démontable, paralyse les accès pompiers, empêche parfois les services de la propreté d'intervenir. La situation se tend dans certaines rues, dans certains quartiers du 9^e arrondissement. Les élus ont demandé à la DPSP de bien vouloir déposer ces constructions en dur pour libérer les accès de secours. Cette dernière a répondu que devant le vide juridique de la Charte qui n'est pas assez contraignante, il n'est pas possible de les interdire formellement.

La Ville de Paris a donc dit en toute transparence qu'elle est impuissante à contrôler ces terrasses qu'elle a elle-même mises en place. Sans attendre d'éventuelles mesures de la part de la mairie centrale, l'ensemble de l'exécutif municipal a fait, avec Madame la Maire, force de proposition et a commencé à prendre des initiatives, notamment à travers le vœu Terrasses qui sera présenté à la fin du conseil. Par ailleurs, les élus ont transmis au commissaire, M. Thibaut ANGÉ, une liste d'une trentaine d'établissements qui posent des problèmes singuliers de nuisances dans l'arrondissement afin qu'ils fassent l'objet d'une vigilance renforcée de la part des services. Certains établissements font déjà l'objet de mises en demeure. Ce matin encore, le commissaire a prévenu que plusieurs débits de boissons ont été verbalisés ce week-end pour non-respect des règles sanitaires et tapage nocturne. Pour l'un de ces établissements déjà rappelé à l'ordre il y a quelques semaines, est engagée une demande de fermeture administrative. D'autres suivront. Avec son collègue M. Alexis GOVCIYAN, Mme Adeline GUILLEMAIN poursuit l'organisation de réunions de médiation qui sont nécessaires plus encore aujourd'hui, entre les patrons des bars bruyants, les voisins, afin de trouver des solutions avec la présence des représentants du commissariat. Ils ont bon espoir que ce type d'initiative permette de rapprocher les points de vue et de ramener le calme et la sérénité dans les rues du 9^e. Si on considère que la lutte contre les nuisances sonores est un véritable enjeu de santé publique aujourd'hui, ils continueront à se battre pour que la tranquillité des habitants soit assurée.

Autre sujet d'inquiétude évoqué avec le nouveau commissaire, c'est la présence de plus en plus notable de groupes marginaux agressifs, de mineurs isolés, de personnes sans abri dans certaines rues et squares de l'arrondissement. Sur ce sujet, elle pense pouvoir parvenir à une meilleure coordination entre le travail de la Police nationale, de la DPSP, des agents municipaux de la propreté et des acteurs des maraudes sociales. Par ailleurs, elle considère qu'il faut renforcer la sécurité des jardins publics par la présence de gardiens comme Madame la Maire l'a appelé de ses vœux.

Enfin, dernier axe d'attention, les élus ont averti le commissaire de la présence de quelques lieux de prostitution dans des immeubles d'habitation où ce trafic dure depuis de nombreux mois et crée un trouble immense pour les habitants. On espère une issue favorable prochainement afin de démanteler ces réseaux, sortir les victimes de ce fléau de la prostitution et ramener la tranquillité dans ces immeubles.

Madame la Maire remercie Mme Adeline GUILLEMAIN pour son exposé et son travail en collaboration avec M. Thibaut ANGÉ et les services de la DPSP qui font ce qu'ils peuvent avec les moyens qui sont les leurs aujourd'hui.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que les services de propreté ont repris un rythme plus conforme à l'habitude après la pause estivale et la pause de confinement qui a précédé l'été. Néanmoins, on en est encore à un rythme de collecte inférieur à la moyenne. On est à moins 22 % sur la totalité, que ce soit les ordures ménagères et les ordures bacs jaunes par rapport à septembre 2019.

Ceci s'explique principalement par le fait que certains habitants du 9^e ne sont pas encore revenus de vacances ou de leur confinement, et surtout, que les commerces ont une baisse d'activité qui se traduit par une baisse de leur « production » de déchets, d'où un niveau un peu inférieur en termes de collecte. Les équipes sont en place, il n'y a pas de souci sanitaire majeur à déplorer dans l'organisation des équipes affectées au 9^e arrondissement qui ont repris leur travail au plus proche des équipes de propreté, pour répondre aux différents signalements des habitants, signalements qui portent sur des sujets récurrents suivis avec la même vigilance que ce qui a été toujours demandé depuis 2014. Il s'agit des personnes à la rue, notamment avec une intervention hebdomadaire accompagnée la semaine dernière. C'est un sujet difficile puisque les services de propreté qui interviennent avec la DPSP, mais aussi souvent la Police nationale, sont confrontés à des gens qui sont parfois marginalisés, mais dont l'environnement insalubre nécessite une intervention à minima hebdomadaire, de façon à garantir la propreté, le calme et une occupation de l'espace public raisonnée pour les habitants, pour les riverains, même si parfois ces personnes sont insérées dans le local, dans le quartier où elles sont installés depuis quelques semaines.

Plusieurs interventions ont été demandées concernant la dératisation suite à des signalements d'habitants au square Montholon et place Adolphe Max. Ces interventions ont déjà eu lieu l'été dernier. On suit avec vigilance les affichages sauvages, même quand les messages ont une thématique particulière qui peut parfois servir une noble cause. Mais ces affichages font l'objet de nombreux signalements et on est en train d'étudier avec les services de la propreté les moyens d'être le plus réactif possible face à cette pollution visuelle.

Les terrasses, comme l'a dit Mme Adeline GUILLEMAIN, sont un sujet évident de sécurité, c'est aussi un sujet de propreté. On a recensé avec les services de propreté au moins 40 terrasses qui posent des problèmes pour assurer tout simplement le travail quotidien des agents, travail qui est déjà compliqué et difficile. Ce sont des métiers durs, des métiers où l'on est confronté à l'activité commerciale qui commence le matin ou aux gens qui consomment le soir en terrasse. Ces terrasses éphémères posent des problèmes très concrets pour au moins 40 d'entre elles, notamment quand elles coupent l'écoulement de l'eau, ce qui empêche le nettoyage de la rue avec un écoulement d'eau, comme cela est pratiqué par les agents habituellement. Parfois, il est impossible de laver l'endroit occupé par la terrasse. La plupart des commerçants le font très bien, on observe même parfois que ces terrasses, ces emplacements, sont encore plus propres qu'ils ne l'étaient avant. Néanmoins, à d'autres endroits, on ne peut pas passer avec les lances et la saleté s'accumule. Des amas de débris ou encore des bâches, des pailloles gênent tout simplement le passage des agents avec leurs engins.

Dernière chose, les élus entament la révision du plan de propreté pour le 9^e la semaine prochaine avec les services de la propreté. C'est un plan qui décrit le calendrier, le rythme des interventions des agents et leurs moyens dans l'arrondissement. Celui-ci évolue, pas seulement avec la crise actuelle, mais il y a des quartiers plus sales que d'autres.

Cela nécessite de faire évoluer le plan propreté, ce qui est fait à la faveur de ce nouveau mandat qui commence et de l'arrivée de deux nouveaux agents de maîtrise. C'est l'occasion de descendre avec eux au plus près des équipes qui ont des remontées quotidiennes car il faut connaître parfaitement chaque recoin de l'arrondissement au niveau de la propreté et adapter encore le plan propreté pour le faire coller au mieux à la réalité de ce que vivent les habitants.

M. Jean-Baptiste GARDES s'étonne, en échangeant avec les responsables des services de la Mairie de Paris, de voir que la révision de ce plan va prendre six mois alors qu'on avait tablé plutôt sur six semaines. Les élus vont néanmoins faire ce travail collectif dans un état d'esprit très positif puisque les agents font leur travail de façon remarquable, et c'est un travail difficile. Il faut aussi souligner que les élus, avec M. Sébastien DULERMO qui est maintenant premier adjoint, ont tissé des liens étroits et quotidiens avec les responsables. Ce travail va être réalisé en six mois parce que des procédures nécessitent de faire valider un certain nombre de choses dans l'administration de la mairie centrale. Ceci renvoie aux interrogations de l'exécutif sur les annonces de la Maire de Paris sur davantage d'autonomie pour les mairies d'arrondissement, annonce dont il attend la concrétisation sur les modalités et sur le calendrier de mise en œuvre. Les élus ont hâte de pouvoir commencer, et peut être réduire les six mois, par exemple, pour réviser le plan de propreté qui est un calendrier d'intervention des agents dans les rues du 9^e.

Madame la Maire remercie M. Jean-Baptiste GARDES pour ce point complet et fort intéressant. Le 9^e sera en pointe pour faire des propositions en perspective de cette refonte et de cette décentralisation des pouvoirs de propreté et de sécurité au niveau des arrondissements. Le ministre de l'Intérieur a exprimé la semaine dernière la volonté du gouvernement et de la Ville de Paris d'avancer ensemble sur la police municipale. Il faut espérer aussi être entendus sur la propreté. Nous serons force de propositions.

DÉLIBÉRATION 09.2020.044 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire, constatant que beaucoup de nouveaux élus depuis le début de cette mandature sont présents, annonce qu'elle va faire une présentation peut être un peu longue, mais didactique, pour que chacun puisse s'immerger dans la fiscalité locale de la Ville de Paris.

Lors de la dernière séance, les élus avaient été amenés à délibérer sur le compte administratif 2019, qui vient clore l'année budgétaire 2019. Ce soir, ils étudient le budget supplémentaire 2020, bien sûr avec retard puisque cette séance du budget supplémentaire qui se tient généralement en juin, a été reportée à cause des élections municipales. Ce budget supplémentaire vient abonder l'exercice budgétaire actuel, qui est une forme de revoyure et un mode d'ajustement en cours d'année. Cette année les ajustements sont forcément très nombreux pour faire face aux défis, des défis inédits.

Personne, l'an dernier à la même époque, ne pouvait imaginer ce que l'on vit aujourd'hui. D'autres défis sont encore à relever et il va falloir anticiper. La préparation technique et le vote du budget supplémentaire se déroulent dans des conditions exceptionnelles du fait de la crise sanitaire de la COVID. Cette crise sanitaire et le confinement en mars, avril et mai ont bien sûr des conséquences quotidiennes sur les coûts de fonctionnement des établissements municipaux dont le 9^e arrondissement a la charge aux termes du Code général des collectivités territoriales. Cependant, les implications sont complexes et doivent être minutieusement expertisées par les services gestionnaires de la Ville, notamment au regard des marchés qui lient aux prestataires et des mesures gouvernementales prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Lors de la préparation de ce budget supplémentaire, Madame la Maire a demandé un abondement de 198 976 € de la dotation globale de fonctionnement pour faire face aux besoins de l'exercice 2020. Après arbitrage, c'est la somme de 114 838 € qui a été accordée. Hors COVID-19 pour 2020, les montants des crédits à reporter constatés au compte administratif voté en juillet dernier sont la dotation de gestion locale de 237 464 €. Ces crédits reportés sont engagés à une hauteur de 138 789 € et seule la somme de 98 667 € reste non affectée à ce jour et libre d'emploi pour 2020. L'abondement demandé a permis de financer l'avenant de gestion des deux nouvelles salles d'activités du Centre d'animation de la Tour des Dames, de la Nouvelle Athènes à hauteur de 83 457 €, ainsi qu'une première partie de l'achat des masques en tissu commandée au début de la crise à hauteur de 31 381 € qui ont été distribués à la fin du confinement et largement à partir du 11 mai. Madame la Maire rappelle que la région Île de France a fourni gratuitement, quinze jours après le début du confinement, des milliers de masques. D'ailleurs, toutes les mairies d'arrondissement et toutes les mairies d'Île de France ont été dotées de ces masques. Madame la Maire a pris l'initiative de les distribuer en priorité aux résidences seniors, aux gardiens d'immeubles, aux commerçants ouverts, aux commerces d'alimentation et aux pharmacies. De plus, à la suite de l'expérimentation réussie de l'élargissement des plages horaires réservées aux piétons rue des Martyrs, qui était financé par la Mairie du 9^e depuis plusieurs années fort heureusement, la Mairie du 9^e revient dans le droit commun puisque le dispositif Paris Respire est pris en charge par la Ville de Paris dans tous les arrondissements. Sauf que jusqu'à maintenant, il en est autrement pour le 9^e. L'exécutif a obtenu que ce financement soit à la charge du budget général de la Ville de Paris à partir de 2021. Donc, le 9^e va continuer à payer jusqu'à la fin 2020 avec un premier abondement versé en 2020 pour la fin de l'année. À la demande de la DEVE, la somme de 18 619 € est par ailleurs transférée de la DGF vers le budget de fonctionnement municipal de la DEVE pour l'achat de produits horticoles et petit matériel. Chacun sait l'enthousiasme et l'engagement des élus pour végétaliser l'arrondissement. Concernant la dotation de gestion locale, cette enveloppe permet de faire fonctionner toute l'année les bâtiments municipaux inscrits à l'inventaire, les crédits à reporter sont d'ores et déjà engagés à hauteur de 138 789 € et le redéploiement des reports constaté.

Madame la Maire a décidé de consacrer 20 000 € à l'achat de masques en tissu pour les habitants, 40 000 € pour faire face aux 36 % d'augmentation des marchés de nettoyage des locaux, suite au nouveau protocole sanitaire depuis le début de la crise du COVID, 40 000 € à l'entretien des nouveaux espaces végétalisés, puisqu'il faut également, depuis 2014, suppléer les services centraux de la Ville de Paris quand elle ne remplit pas suffisamment ses missions de service public. C'était une décision prise lors du premier mandat de recourir à une entreprise d'insertion pour entretenir les nouveaux espaces végétalisés en pleine terre de l'arrondissement qui ne sont pas pris en charge par la DEVE, y compris le square d'Anvers et le square Montholon l'après midi. Il n'y a pas de mystère, si on veut de belles jardinières rue des Martyrs, il faut mettre les moyens pour l'entretien chaque semaine. C'est la raison pour laquelle est demandée l'autorisation d'abonder de 40 000 €. Cette entreprise d'insertion est également en charge de collecter les mégots de cigarettes des cendriers du 9 en vue de leur recyclage.

Concernant la dotation d'animation locale composée d'une part, de la dotation d'animation locale pour 40 % du total stricto sensu, et d'autre part de l'enveloppe dite des travaux urgents qui sont en fait les travaux de maintenance, de peinture notamment pour 60% du total, et la peinture coûte cher, mais si on veut des équipements, des écoles, des crèches bien entretenues, c'est un poste important. Le montant des reports affectés est de 105 249,85 € constatés au compte administratif 2019. Pour les travaux urgents, les reports engagés non mandatés sont de 53 227 €. Pour les conseils de quartier, les reports constatés au compte administratif 2019 et réaffectés au présent budget sont de 4 980 €. Il sera fait d'ici la fin de l'année, en novembre ou décembre, un rapport de l'activité des conseils de quartier, des budgets affectés à chaque conseil de quartier sur l'investissement, sur le fonctionnement. Concernant la DAL stricto sensu hors conseil de quartier, il convient de noter l'affectation des reports de 47 041 € déjà engagés en 2019.

La dernière dotation qui compose l'État spécial et sur laquelle sont rendus des comptes ce soir, est la dotation d'investissement qui, comme son nom l'indique, permet de réaliser des investissements pour permettre le bon fonctionnement des équipements. Il est procédé à l'achat de ce qui est appelé petits équipements et sur cette dotation, les reports constatés sont de 143 808 €. Conformément à l'état de consommation des crédits des conseils de quartier présentés au conseil d'arrondissement, le montant des reports affectés aux conseils de quartier est de 34 241 € et concernant la dotation d'investissement de la mairie, c'est un montant de 109 567 € qui est affecté à l'occasion de ce budget supplémentaire. Il faut savoir que ces crédits sont d'ores et déjà en partie engagés et programmés pour la restauration de la peinture murale, rue Hippolyte Lebas. C'est un sujet suivi depuis plusieurs années. Des études ont été menées et le rapport a été remis la semaine dernière. Ces deux fresques qui appartiennent au patrimoine de l'arrondissement vont pouvoir être restaurées avec l'accord de la copropriété du 10 rue des Martyrs, bien sûr en lien avec la DRAC, et le recours au mécénat. On devrait pouvoir boucler le budget d'ici la fin de l'année. Voilà ce que l'on pouvait dire ce soir sur le budget de fonctionnement supplémentaire de la Mairie du 9^e pour 2020.

La prochaine étape sera le budget primitif pour 2021 qui arrive vite, d'ici un mois, un mois et demi. Il sera bien sûr calibré avec deux visions. D'abord, l'accompagnement au plus juste et au plus près des habitants au quotidien, et puis la volonté de faire face, d'assumer tous ces nouveaux défis sociaux, économiques, environnementaux qui sont devant nous. La période n'est pas simple. La crise économique et sociale est difficile et elle le sera encore plus dans les mois à venir. Le budget primitif devra traduire les difficultés traversées aujourd'hui.

Madame la Maire conclut en disant qu'elle voulait expliquer de façon pédagogique et didactique le fonctionnement d'un budget supplémentaire, et préciser concrètement à quoi servent ces reports qui traduisent aussi les priorités pour l'arrondissement.

La délibération 09.2020.044 est adoptée par 10 voix pour et 4 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN).

DÉLIBÉRATION 09.2020.045 - DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT À MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS POUR PRÉPARER, PASSER, EXÉCUTER ET RÉGLER LES MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES QUI PEUVENT ÊTRE PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN RAISON DE LEUR MONTANT ET QUI CONSTITUENT LES MARCHÉS SANS FORMALITÉS PRÉALABLES MENTIONNÉS À L'ARTICLE L.2511-22 DU CGCT.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire annonce la délibération relative à la délégation du conseil d'arrondissement à Madame la Maire du 9^e pour préparer, passer, exécuter, régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnées à l'article L.2511-22 du Code général des collectivités territoriales. Cette délégation a encore plus de force et de corps pendant cette période de crise pour permettre d'avoir plus d'agilité pour répondre le plus parfaitement aux besoins des gens. Les conseils d'arrondissement sont autorisés à préparer, passer, exécuter des marchés. L'article L.2511-22, troisième alinéa du Code général des collectivités territoriales, prévoit en outre que le maire d'arrondissement peut, pour l'application de ces dispositions, recevoir délégation du conseil d'arrondissement dans les conditions fixées à l'article L.21-22.J.

La délibération 09.2020.045 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2020.046 (2020.DDCT.21) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALE 2021.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire rappelle qu'il s'agit d'une délibération traditionnelle à cette période de l'année.

Elle concerne la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021. Il s'agit des clés de répartition des dotations d'animation et de gestion locale. Elle espère que cette réforme territoriale qui est annoncée, et à laquelle elle prendra toute sa part, permettra de remettre à plat les critères de détermination. Il y a un débat lancé depuis 2014 avec la Ville de Paris parce que Madame la Maire milite pour que d'autres critères que ceux retenus aujourd'hui par la Ville de Paris puissent être pris en compte. Le 9^e a des spécificités qui justifient une dotation plus importante que ce qui est alloué. Les critères retenus par la Ville de Paris, par la mairie centrale, sont les mêmes depuis dix ans et ils n'ont jamais été revus. Ils pourraient l'être et la réforme doit être l'occasion pour la Ville de Paris de tout remettre à plat pour tenir compte de la composition de la population, tenir compte de sa classe d'âge, de la composition des familles, du nombre d'étudiants, du nombre de familles monoparentales, du nombre de salariés. Bien sûr, on est en période de crise, le tourisme mondialisé s'est arrêté, les entreprises n'ont pas toutes repris leur rythme de croisière. Très justement, M. Jean-Baptiste GARDES rappelait les chiffres du service de propreté, moins 22 %, qui indiquent que toute une partie de l'arrondissement n'a pas aujourd'hui repris son activité. Mais une fois le COVID passé, cet arrondissement au cœur de Paris va retrouver sa destination : 60 000 habitants, beaucoup de salariés, un arrondissement ouvert sur le monde. Donc oui, ce critère devrait être pris en compte sur l'affluence. Le fait que le seul critère de répartition de ces 10 % soit uniquement fondé sur les effectifs scolaires en ZEP et REP semble totalement arbitraire. Il est de tradition, puisque ces critères n'ont pas changé et que cette délibération est toujours la même invariablement depuis six ans, que l'exécutif vote contre cette délibération.

La délibération qui suit concerne les investissements des états spéciaux. Bien sûr, l'exécutif votera pour. Mais Madame la Maire souhaite être enfin entendue et que d'autres critères soient conclus pour obtenir plus de crédit, mais beaucoup plus de marge de manœuvre également. Cela va dans le sens des propos de la Maire de Paris sur plus de décentralisation.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2020.DDCT.21.

DÉLIBÉRATION 09.2020.047 (2020.DDCT.22) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2021.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

La DDCT.22 est une délibération cadre d'investissement pour 2021, elle est exigée par le Code général des collectivités territoriales. Elle est présentée chaque année. Elle vise à permettre aux conseils d'arrondissement de prendre en charge sur leur dotation d'investissement des dépenses intervenant sur des équipements non inscrits à l'inventaire.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DDCT.22.

DÉLIBÉRATION 09.2020.048 - (2020.DDCT.23) -INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ 2021.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.049 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DONT LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire explique que ce sujet est lié aux précédentes délibérations puisqu'il s'agit là aussi d'examiner sur quelle base va être construit l'Etat spécial de 2021, et évidemment, celui du 9^e. La dotation de gestion locale repose sur le nombre d'équipements de proximité de l'arrondissement. C'est une délibération habituelle en ce mois de septembre et qui ne pose pas de difficulté, d'autant qu'elle est précédée d'échanges entre la Direction générale des services et la DDCT pour vérifier que la liste est conforme. Le conseil d'arrondissement délibère sur l'implantation, sur le programme d'aménagement des équipements de proximité définis comme les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive, d'information de la vie locale ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à un hectare, et qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou de la Ville de Paris ou les habitants de plusieurs arrondissements, ou qui n'ont pas une vocation nationale. Des espaces verts de plus d'un hectare ont été créés au cours de la première mandature et ils se sont ajoutés à la liste des équipements de proximité depuis 2014. La réalisation des équipements est subordonnée à une décision du conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L.2511-36.

Le conseil d'arrondissement gère les équipements de proximité sous réserve des dispositions de l'article L.1121. Il approuve les contrats d'occupation du domaine public portant sur ces équipements, à l'exclusion des équipements scolaires. Lorsque ces équipements sont réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement prévue au troisième alinéa de l'article L.2511-15, leur gestion relève de la compétence du conseil d'arrondissement après leur achèvement. Toutefois, les équipements dont la gestion a été confiée à des tiers avant le 5 octobre 1982 demeurent de la compétence du Conseil de Paris pour la durée de la convention passée avec le gestionnaire ainsi qu'en cas de renouvellement de celle-ci par le Conseil de Paris. Certains équipements relevant de l'une des catégories mentionnées au premier alinéa peuvent, en raison de leur nature ou de leurs modalités de gestion, demeurer de la compétence du Conseil de Paris lorsqu'il en est décidé ainsi par arrêté du représentant de l'État dans le département, pris après avis du Président du tribunal administratif. Madame la Maire indique qu'elle a vraiment envie de dépoussiérer cette réforme territoriale. Le conseil d'arrondissement supporte les dépenses de fonctionnement à l'exclusion des dépenses de personnel et des frais financiers relatives à la gestion des équipements transférés en application des alinéas précédents, ainsi que celles relatives aux locaux administratifs, aux biens mobiliers et au matériel mis à sa disposition pour l'exercice de ses attributions.

Le conseil d'arrondissement supporte les dépenses d'investissement afférentes aux équipements pour lesquelles les marchés de travaux et de fournitures correspondants peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant ainsi que celles nécessitées par les travaux d'urgence au titre de ces mêmes équipements, dans la limite des crédits ouverts, évidemment dans l'Etat spécial, en application de l'article L.2536-1. Par délibération cadre annuelle du conseil et dans les cas et conditions qu'il détermine, le conseil d'arrondissement peut également être autorisé à effectuer dans la limite des crédits ouverts dans l'Etat spécial, des dépenses d'investissement afférentes à des équipements autres que ceux visés ci dessus et pour lesquels les marchés de travaux correspondants peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant.

Cette année, la liste comporte 89 équipements. En 2014, de mémoire, on comptait 55-60 équipements. Donc, d'année en année, des équipements de proximité ont été créés. Cet inventaire comprend désormais les livraisons récentes d'espaces végétalisés ou encore en cours comme la place de Budapest qui est en voie d'achèvement, les deux nouvelles salles de sport dans le centre de la Nouvelle Athènes (300 m²) qui sont maintenant les annexes de la Nouvelle Athènes. On constate donc une belle progression des équipements depuis 2014, à moyens et à fonctionnement constants puisque dans le même temps la dotation de gestion locale, qui est le budget de fonctionnement des équipements municipaux, est demeurée stable.

Cette augmentation très sensible de 25-30 équipements supplémentaires n'a pas engendré de coût supplémentaire puisque l'exécutif a émis le souhait et l'engagement dans le 9^e de ne jamais augmenter le budget.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DDCT.23.

La délibération 09.2020.049 est adoptée par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT).

Madame la Maire invite M. Sébastien DULERMO à présenter un rapport sur la vie scolaire et la rentrée dans le 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose que la rentrée est toujours un moment important dans la vie de la municipalité. Cette année, elle a revêtu une attention toute particulière. Dans ce contexte exceptionnel, les élus ont travaillé tout l'été pour que la rentrée se déroule le plus normalement possible pour les enfants, tout en protégeant les adultes qui les encadrent et Madame la Maire a obtenu du Rectorat, en juin dernier, alors que les effectifs étaient en baisse dans certains établissements scolaires, qu'aucune fermeture de classe ne soit décidée afin de garantir une meilleure qualité d'enseignement. Dans ce contexte, au 1^{er} septembre, plus de 10 000 élèves scolarisés dans les écoles, les collèges et les lycées ont ainsi fait leur rentrée.

Les élus se sont rendus dans chaque établissement et ont pu constater avant tout la joie des élèves, des enseignants et des parents qui, pour certains parmi les élèves, n'étaient pas revenus depuis le mois de mars dernier. C'était vraiment une rentrée depuis plusieurs mois. Ils ont retrouvé avec joie le chemin de l'école dans un climat serein et apaisé. M. Sébastien DULERMO précise, à propos du climat et du protocole sanitaire, que pour l'instant, dans les établissements, quand le directeur a un cas positif, que ce soit un enfant ou un personnel enseignant ou encadrant les animateurs, il en fait part à l'ARS qui ainsi applique un protocole qui devrait changer et être assoupli dans les heures ou dans les jours qui viennent. Il souhaite remercier les agents du Relais info Familles de la Mairie du 9^e qui, pendant tout l'été, ont continué à inscrire des élèves qui ont pu être affectés dans les écoles.

C'est un travail très important au niveau de l'arrondissement, très minutieux, la charge s'étant accentuée cet été par le retard pris pendant le confinement et les difficultés rencontrées pour joindre par courrier les parents, puisqu'ils n'étaient pas chez eux pour la plupart. M. Sébastien DULERMO souhaite la bienvenue à la nouvelle directrice de l'école polyvalente, école maternelle plus élémentaire du 5 rue Milton, à la directrice du lycée Lamartine, au directeur du collège Condorcet où 80 % des enfants scolarisés viennent du 9^e arrondissement. Les chefs d'établissement sont plutôt fidèles à l'arrondissement. Ont été accueillis en maternelle et élémentaire cette année 3 203 élèves, contre 3 311 en 2019, ce qui fait une baisse de 100 élèves constatée sur tout l'arrondissement. La Presse s'est faite l'écho en cette rentrée de la baisse significative et assez inquiétante du nombre d'élèves, baisse qui continue sur l'ensemble de Paris et qui montre bien la difficulté qu'ont les familles à rester à Paris avec un enfant supplémentaire ou à se loger avec des prix qui ne cessent d'augmenter. Cependant Madame la Maire a obtenu en juin dernier qu'aucune fermeture de classe ne soit décidée dans le 9^e pour cette nouvelle année. Les élus vont réunir les directeurs pour retravailler sur la carte scolaire afin de rééquilibrer, entre autres, les écoles où des effectifs sont en nette diminution et celles un peu plus stables, pour éviter toute nouvelle fermeture ou essayer de contenir la baisse des élèves sur l'ensemble de l'arrondissement.

Pour passer à la thématique des travaux, les mois d'été sont toujours mis à profit pour effectuer des travaux d'envergure dans les écoles. À la demande des élus, cette année, davantage de centres de loisirs ont été ouverts dans les écoles du 9^e, 15 au total et en particulier en juillet, pour essayer d'arriver à avoir moins d'effectifs dans la même école. Certains travaux ont dû être reprogrammés, devant être effectués dans des écoles qui devaient être fermées, mais finalement ouvertes. Les gros travaux réalisés sont : réfection de la cour haute de la maternelle Grange Batelière, avec un sol plus clair qui absorbe moins la chaleur que le bitume, qu'on peut retrouver sur la plupart des écoles ; un changement des jeux également ; changement des menuiseries fenêtres à la maternelle Chaptal et au groupe scolaire Blanche ; remise en peinture de plusieurs classes à l'école Turgot ; une création très attendue de la nouvelle loge de gardien au 22 rue de Rochechouart ; la mise aux normes climat de l'école polyvalente 5 rue Milton avec notamment une isolation de toute la partie extérieure du bâtiment sur cour.

Au-delà des travaux de rénovation qui sont vraiment fondamentaux, l'exécutif veut surtout axer cette nouvelle mandature sur des travaux pour adapter les écoles aux contraintes environnementales en poursuivant les objectifs ambitieux. Ainsi, l'ensemble des écoles et des classes du 9^e ont été dotées, dès la fin 2019, de capteurs et de purificateurs d'air. Après un an d'expérimentation, on sera amené cet automne à établir un premier bilan de cette initiative unique à Paris. Cette évaluation se fera en lien avec l'association Paris Respire dont il remercie le directeur, M. Olivier BLOND, pour son investissement sur cette thématique. Avant l'été, la mairie a offert une gourde à eau en matière recyclée à chaque enfant. Dans la prochaine mandature, la priorité sera donnée à une plus grande végétalisation des cours d'école en essayant de supprimer au maximum les espaces bitumés afin de lutter plus efficacement contre les îlots de chaleur et la pollution, en commençant par la cour des deux écoles de la rue Blanche, élémentaire et maternelle. Et pour cela, la mairie sera accompagnée par le Centre d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement qui mènera la concertation auprès du corps enseignant, des animateurs, des parents et, bien entendu, des enfants qui auront leur mot à dire. Les travaux de l'été 2021 se poursuivront certainement à l'automne pour la partie plantation, puisqu'il est assez rare qu'on plante en plein été. Ces travaux se dérouleront en deux temps comme on a commencé à le faire sur l'espace public durant la dernière mandature. On va essayer de le faire dans les cours d'école pour mettre le plus de vert possible sur le gris.

Concernant la sécurisation des trajets des scolaires sur le chemin de l'école, on compte 24 écoles, c'est à dire 24 traversées piétonnes sur lesquelles des contractuels de la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection sont positionnés à chaque entrée et sortie pour aider les enfants à traverser. 24, c'est 2 de plus que l'année dernière puisqu'on a obtenu la création d'un point école à l'école Cadet et un autre sur la rue Lallier. En plus de ces ajouts, on a aussi demandé quelques déplacements sur certains points mal placés, notamment celui positionné sur les intersections de la rue Blanche et de la rue Moncey. Les propositions de l'exécutif à la Ville de Paris cet été n'ont pas été retenues pour diverses raisons. Lors d'un rendez vous avec M. BÉLLIARD et Madame la Maire, on a obtenu des garanties sur la piétonisation avant la rentrée de janvier sur les écoles de la rue de la Victoire et de la rue Buffault. La rue de Bruxelles sera également étudiée, réalisée le plus rapidement possible et ensuite, on travaillera plus largement sur le secteur des rues Choron, Milton et Tour d'Auvergne, qui concentre un grand nombre d'écoles et d'équipements sportifs avec le gymnase Gauguin, sans oublier, bien entendu, les autres rues de l'arrondissement. Les autres écoles ne seront pas oubliées, avec notamment des études qui devraient se répartir très vite sur l'axe Mogador-Clichy que les élus souhaitent transformer. Cet été, M. Sébastien DULERMO et Madame la Maire ont découvert lors des visites des travaux dans les écoles que le gymnase Gauguin avait été réquisitionné dans le cadre du plan d'hébergement d'urgence de jeunes migrants isolés dès la fin du mois de juillet. Ils regrettent que cette réquisition se soit faite sans concertation et étaient inquiets de la rentrée, au moment où les associations sont en période de renouvellement de leurs abonnements et essaient d'élargir le spectre de leurs abonnés. Cet espace a été rouvert au public ce matin.

Autre domaine cher aux enfants et cher aux parents : la restauration, moment important pour les élèves. C'est un sujet sur lequel M. Sébastien DULERMO et Madame la Maire passent beaucoup de temps, avec un grand plaisir pour essayer de donner un maximum de plaisir aux enfants. Le bien manger, ce n'est pas seulement le jour de la Fête de la gastronomie, mais tous les jours. Quelques petits rappels : 50 % de l'alimentation durable, avec comme nouveauté cette année un partenariat avec la filière Terre du pays d'Othe, dans le département de l'Aube, qui va permettre de bénéficier de lentilles, de pâtes et d'huile de colza cultivées sur des terres agricoles biologiques situées à 120 km de Paris, sur les aires d'alimentation des eaux parisiennes. Les pâtes au blé semi-complet vont également être testées. Après plusieurs tests réussis, plus de 3 000 enfants déjeunent chaque jour à la cantine des pâtisseries maison que certains ont pu déguster durant les Journées du patrimoine au stand de la Caisse des écoles. Certains parents étaient étonnés de savoir que ces pâtisseries n'étaient pas industrielles, mais réalisées ici dans le 9^e par les agents, comme le pain qui est réalisé avec les boulangers du 9^e.

Tri et collecte des biodéchets, bien entendu, encore et toujours : un repas végétarien par semaine avec comme objectif de passer à deux repas végétariens par semaine ; fin du plastique dans la présentation des plats, on passe à l'inox, ce qui a demandé un lourd travail au niveau de la cuisine centrale puisque toutes les chaînes étaient prévues pour que le plastique soit utilisé pour la conservation des aliments, cette opération a été terminée l'année dernière ; adhésion à la démarche Mon resto responsable de la Fondation Hulot et participation à l'expérimentation cantine bas carbone dans les écoles de la rue de la Tour d'Auvergne, Clichy et 5 rue Milton ; signature d'un partenariat également avec le Chaînon manquant pour la redistribution des plats non consommés aux mineurs migrants du Centre Charles Godon, qui récupère ce qui est non consommé tous les jours, on peut se féliciter du travail de la Caisse des écoles sur la gestion des biodéchets car malheureusement, ces repas diminuent puisqu'on essaye de gérer au mieux les quantités mais ce qui est non consommé repart à cette association ; goûter équilibré et gratuit dans toutes les écoles élémentaires pour les enfants restant après 16h30, que ce soit en élémentaire ou maternelle ; réalisation par une diététicienne d'enquêtes de satisfaction auprès des élèves pour savoir ce qu'ils pensent de ce qu'ils mangent et de ce qu'ils ont dans l'assiette : les ateliers éducatifs, nutritionnels en classe et un livre de recettes éco responsables offert à chaque élève de CP pour essayer de les intéresser au maximum à la cantine ; organisation de portes ouvertes pour les familles, tenue des commissions menus. Dans les commissions menus, on associe les parents, les directeurs, les responsables éducation ville, les élèves et les équipes de la Caisse des écoles qui passent en revue pour deux mois les menus qui vont être mis en place et on ajuste. Si on voit qu'on a des remarques totalement justifiées de la part de certains publics, on améliore et on change si nécessaire. Également, chose déjà testée à deux reprises lors de la dernière mandature, mais qu'on souhaite multiplier plusieurs fois par an : une collaboration avec les restaurants du 9^e, où un chef viendra élaborer un menu thématique qui sera réalisé ensuite par les cuisiniers de la Caisse des écoles, avec une intervention directe sur les aliments et sur la provenance des aliments, en circuit court, pour réaliser un menu sur l'ensemble des écoles du 9^e.

Concernant la culture, l'atelier théâtre du neuf pour les collégiens va reprendre également pour les élèves de troisième et de quatrième le mercredi après midi à la mairie, avec si tout va bien une représentation en fin d'année au Théâtre de l'œuvre. Enfin, pour faire le lien avec la séance du soir pour le mois d'octobre, la réunion du Conseil municipal des enfants reprendra dans le cadre d'un partenariat avec l'Unicef, avec des interventions sur les différentes thématiques et les interventions des élus sur chacune d'entre elles pour aider les enfants à avancer dans leurs débats.

Madame la Maire remercie M. Sébastien DULERMO pour cette communication qui souligne et rappelle, s'il en était besoin, l'engagement des élus en faveur des familles et des enfants. La place de l'enfant dans la ville est un sujet d'école très chère aux élus. C'est une priorité absolue.

Mme Frédérique DUTREUIL, qui n'a pas eu le temps de noter les effectifs, souhaiterait qu'on les lui communique à nouveau.

M. Sébastien DULERMO répond : 3 203 élèves cette année contre 3 311 en 2019 pour les maternelles et élémentaires, avec les collégiens et les lycéens, on est environ à 10 000.

Mme Frédérique DUTREUIL annonce qu'il y a eu, semble t-il, pendant le confinement, un souci avec une classe de l'école élémentaire de Chaptal. Elle imagine qu'il y en a eu d'autres, mais c'est ce cas qui l'intéresse : d'après ce qui a été dit, il a été question de fermer une classe. D'après les informations qui lui ont été remontées, ça proviendrait d'une mauvaise transmission des effectifs par la Mairie du 9^e au Recteur et au Rectorat, et notamment la non-prise en compte des élèves de maternelle qui étaient en principe amenés à intégrer le CP à Chaptal. Elle souhaite que cette affirmation soit confirmée ou infirmée.

Madame la Maire ne peut le confirmer, mais elle informe avoir eu le 2 avril une visio-conférence avec le directeur de l'Académie de Paris, qui était décidé à plusieurs fermetures de classe. Elle s'y est opposée fermement, avec énormément de force. D'ailleurs, le 9^e arrondissement est le seul arrondissement de Paris où il n'y a aucune fermeture de classe pour la rentrée 2020 2021. Les effectifs étaient en baisse. Les élus et les parents élus, qu'elle remercie pour leur engagement, se sont battus pied à pied pour chaque école, et jusqu'au 2 juillet pour l'école Chaptal où, de toute façon, Madame la Maire n'aurait pas accepté la fermeture. Il y avait des problèmes d'effectifs dans tout Paris et le 9^e n'était pas épargné. Non, ce ne sont pas de mauvaises transmissions des services de la mairie et elle remercie Mme Martine BOLLE et M. Michaël DUMONT qui font leur travail avec beaucoup de professionnalisme et de minutie. Il est vrai qu'il y avait un problème d'effectifs aussi à Chaptal, comme il y en avait dans d'autres écoles. Et il a fallu négocier pied à pied parce que la direction académique, après le confinement a dit : « Mais en fait, vous êtes le seul arrondissement où il n'y aura pas de fermeture de classe. Il faut au moins en accepter une ». Madame la Maire a refusé et avec l'aide de l'ensemble de la communauté éducative, elle a obtenu la révision de cette décision le 2 juillet dernier.

.../...

Les effectifs ont augmenté pendant l'été à cause de déménagements et de l'arrivée de nouvelles familles. Elle considérait que dans la situation sanitaire actuelle, elle ne pouvait pas céder. En mars, les enfants sont partis de l'école, ils n'ont plus vu leur maître, leur institutrice, leurs camarades. Madame la Maire n'avait aucune envie que la rentrée scolaire se passe dans l'angoisse de ne pas retrouver l'institutrice ou l'instituteur. Dans le cas de Chaptal, c'est une dame qui est en fin de carrière, mais il lui reste encore quelques années à exercer.

Mme Frédérique DUTREUIL ne remet pas en cause les qualités des uns et des autres. Même les meilleurs peuvent commettre des erreurs et nul n'est infaillible. Elle demande si l'on peut également confirmer ou infirmer que l'école Buffault était en sous-effectif et si l'on était susceptible de voir une classe fermée.

Madame la Maire, sans faire la liste de toutes les écoles, estime que sur Paris, il y en avait à peu près 200 qui étaient justifiées. Dans le 9^e, la moitié des établissements étaient concernées si l'on part sur les critères de l'administration de l'Éducation nationale. Il a fallu se battre pied à pied pour obtenir aucune fermeture. Elle convient, après avoir fait la tournée avec M. Sébastien DULERMO, qu'il y a des classes où les élèves sont 19-20. Tant mieux parce que pour ceux qui ont terminé l'école en mars et qui se trouvaient en CP, il va y avoir des évaluations qui ont commencé cette semaine. Certains ont eu l'environnement familial qui était satisfaisant, donc ils ont bien travaillé pendant la période de confinement. Pour d'autres, ça a été plus difficile, donc il faut combler les lacunes. Madame la Maire préférerait qu'il y ait moins d'effectifs et en juin, on ne savait pas du tout comment allait se passer cette rentrée car ce n'est pas une année normale. Il va donc falloir être extrêmement vigilant. Beaucoup d'élus sont dans les conseils d'école où ils recevront l'information brute, les prochains conseils d'école sont dans 15 jours. On va commencer à préparer en novembre la rentrée de septembre avec les différents acteurs, mais il faut être extrêmement vigilant sur la rentrée prochaine. Les directeurs ou les instituteurs ne sont pas contre les fermetures quand elles sont justifiées, s'il y a un départ en retraite on peut le comprendre, mais là, ce n'était pas le cas, c'est la raison pour laquelle elle s'y est opposée. Cela a été un peu compliqué parce qu'il y avait les élections municipales le 28 juin, donc il ne fallait pas donner satisfaction avant le 28 juin et la décision a été prise le 2 juillet. Madame la Maire savait pertinemment que l'école de Chaptal ne serait pas fermée mais il fallait tenir compte du contexte électoral. Madame la Maire affirme être très transparente et ce sujet est vraiment hors clivage pour que l'école soit assurée dans les meilleures conditions possibles pour les enfants.

Mme Frédérique DUTREUIL demande si le seuil est bien de 24 ou 25 élèves par classe.

Madame la Maire explique que les classes seront à 24 d'ici la fin du quinquennat, puisque c'est une décision de M. BLANQUER, pour les grandes sections et les CP. Pour le reste c'est 30, sauf si on est en zone d'éducation prioritaire.

Elle se réjouit de voir des classes à 19, 20, 22 parce qu'il faut rattraper le retard pour beaucoup d'enfants. On fera un point en décembre et on pourra en parler en conseil, on aura peut être les résultats des premières évaluations sur ce sujet.

Cette communication n'appelle pas de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2020.050 (2020.DASCO.92) - CAISSES DES ÉCOLES - PROLONGATION POUR L'ANNÉE 2021 DES MODALITÉS DE CONVENTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose que cette délibération vise à la prolongation, donc à un avenant, du conventionnement et du financement de la Caisse des écoles. Cette prolongation fait suite au retard de concertation et de dialogue suite au confinement. Pour information, les absences de recettes des familles pour la période mars, avril, mai et juin ont forcément impacté les finances de la Caisse des écoles. On aurait dû facturer 340 000 € pour la facture de mars et d'avril et 350 000 € pour la facture de mai et de juin, alors qu'en fait, on a facturé 200 000 € au total sur ces deux périodes. En parallèle, les dépenses en matière de ressources humaines sont restées identiques.

Madame la Maire rappelle que dans le 9^e le personnel n'était pas confiné et qu'il a été le seul arrondissement à servir des repas chauds.

M. Sébastien DULERMO confirme la distribution de repas chauds et non pas des repas froids comme il était envisagé. Pour la première fois, et malgré les 120 000 € d'excédent sur la Caisse des écoles, il va falloir demander à la mairie une subvention exceptionnelle pour équilibrer les comptes, mais c'est selon chaque arrondissement de Paris.

Madame la Maire précise que les parents dont l'enfant est à la cantine ne paieront pas puisqu'ils ont déjà été débités en mars, avril, mai. Ils ne paieront donc pas du 15 octobre jusqu'au 31 décembre.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASCO.92.

DÉLIBÉRATION 09.2020.051 (2020.DASCO.34) - DIVERS COLLÈGES - DOTATIONS (1 066 227 EUROS) POUR LE SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS AUX PROJETS ÉDUCATIFS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce une série de délibérations qui sont des dotations aux équipements et aux collèges. La DASCO.34 est une délibération avec 5 000 € par collège pour le 9^e arrondissement pour les projets éducatifs.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASCO.34.

DÉLIBÉRATION 09.2020.052 (2020.DASCO.84) - DIVERS COLLÈGES PUBLICS - BILAN D'UTILISATION DES DOTATIONS 2019 (126 257,48 EUROS) AU TITRE DU FONDS COMMUN DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose qu'il s'agit pour le collège Gauguin de l'acquisition de deux chariots à plateaux et d'une étuve en inox. Cette délibération concerne la restauration scolaire pour les collèges indépendants avec un service autonome de restauration. La dotation pour le collège Gauguin est de 4 300 €.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASCO.84.

DÉLIBÉRATION 09.2020.053 (2020.DASCO.90) - COLLÈGES PUBLICS - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE PARIS AUX SERVICES DE RESTAURATION ET D'INTERNAT DES COLLÈGES DOTÉS D'UN SERVICE DE RESTAURATION AUTONOME POUR 2021.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO poursuit que, pour les collèges qui ont un service de restauration autonome pour l'année 2021, la contribution de la Ville de Paris est de 86 977 € en faveur du collège Gauguin.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASCO.90.

DÉLIBÉRATION 09.2020.054 (2020.DASCO.112) - COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2021 (10 500 406 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce une dotation pour le fonctionnement 2021 de 10 millions sur l'ensemble de la ville de Paris, dont 147 403 € en faveur du collège Gauguin.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASCO.112.

DELIBERATION 09.2020.055 (2020.DASCO.113) - COLLÈGES IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2021 (2 677 299 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO poursuit avec la même dotation initiale de fonctionnement que la précédente pour les collèges intégrés à une cité scolaire avec une répartition de 127 441 € pour Jacques Decour, 64 926 € pour Jules Ferry et 59 543 € pour le collège Lamartine.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASCO.113.

DÉLIBÉRATION 09.2020.056 (2020.DASCO.35) - SUBVENTIONS (276 000 EUROS) ET CONVENTIONS OU AVENANTS À CONVENTION POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR explique que l'on va passer en revue un certain nombre de subventions concernant l'univers culturel, c'est la période de l'année. Cela mérite en ce début de mandature un certain nombre d'explications en fonction des différents organismes concernés. Cette délibération, la DASCO.35 propose d'attribuer un ensemble de subventions, sur un budget total de 276 000 € à de nombreuses associations parisiennes qui permettent à des résidences artistiques de voir le jour dans les collèges de la capitale, dans le cadre de l'opération qui existe maintenant depuis une dizaine d'années et organisée par la Ville de Paris, qui s'appelle l'Art pour grandir et qui a pour objectif d'accéder et de rendre accessible à la culture des populations qui en sont éloignées. C'est le cas de l'Association des talents lyriques qui est, pour la petite histoire, un ensemble musical très intéressant qui rencontre un grand succès depuis la création de sa résidence à la Cité scolaire Jacques Decour, il y a trois ans, et qui a notamment permis la naissance d'une classe d'orchestre inédite qui remporte un grand succès. Afin de lui permettre de continuer son action, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 5 000 €, somme identique à celle qui fut attribuée à l'Association pour le même projet en 2019.

Autre association du 9^e concernée par cette délibération, il s'agit de l'IVT, l'International Visual Theatre que Madame la Maire connaît bien puisqu'elle a récemment siégé à un conseil d'administration. Il est dirigé, entre autres par Emmanuelle LABORIT. L'IVT occupe un très joli théâtre Cité Chaptal et participe au programme l'Art pour grandir en ayant créé une résidence artistique au collège Auguste Rodin et qui est situé dans le 13^e, mais l'IVT étant situé dans le 9^e, c'est l'objet de cette délibération. Le projet s'appuie sur la création Politicus Circus de l'artiste Florencia ÁVILA, ancienne élève du mime Marceau. L'objectif de l'IVT était par ce projet de donner la possibilité à chaque élève de participer au processus de création d'un spectacle et de créer une cohésion de groupe pour chaque élève et participer vraiment à l'ensemble de cette création. Ce qui est intéressant et très important, c'est que cela concerne notamment des élèves sourds et malentendants, objet principal de l'IVT. Il vous est proposé de leur attribuer la somme de 5 000 €. M. Nicolas COUR invite ses collègues à soutenir ces deux associations importantes locales dans le 9^e, dont l'engagement et la réussite sont une véritable fierté pour l'arrondissement.

.../...

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASCO.35.

DÉLIBÉRATION 09.2020.057 (2020.DAC.242) - SUBVENTIONS (239 000 EUROS) CONVENTION ET AVENANTS À CONVENTION AVEC SEPT STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR, toujours dans le cadre de l'Art pour grandir, indique que la délibération concerne en particulier l'Association Théâtre de la Ville qui poursuit son action de sensibilisation au spectacle vivant avec le parcours Enfance et jeunesse qui s'appuiera sur 13 spectacles avec un théâtre associé. Deux projets adaptés aux enfants en situation de handicap sont également poursuivis, l'un de découverte du théâtre à destination d'enfants autistes et l'autre à destination d'enfants sourds et malentendants. L'Association Théâtre de la Ville intervient dans les écoles du 9^e et à ce titre, il invite à voter en faveur de l'avenant qui propose une subvention de fonctionnement complémentaire de 185 000 €, dont 150 000 € au titre des temps d'activités périscolaires pour soutenir les actions engagées.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAC.242.

DÉLIBÉRATION 09.2020.058 (2020.DAC.550) - SUBVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTION AVEC 30 SOCIÉTÉS GÉRANTES DE SALLES DE CINÉMA INDÉPENDANTES, DONT LE 5 CAUMARTIN ET LE MAX LINDER SITUÉS DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT, AU TITRE DU PLAN DE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR rappelle que, comme chaque année, l'exécutif se positionne en soutien du cinéma indépendant parisien qui participe de manière extrêmement forte, et notamment dans l'arrondissement, à l'animation culturelle du cinéma qui n'est pas toujours diffusé dans l'ensemble des grands complexes parisiens. Comme chacun le sait, 2020 est une année très particulière liée à la situation sanitaire qui a frappé de plein fouet les salles de spectacles et de cinéma, et en particulier ces petites salles indépendantes qui ont été soumises à des fermetures administratives pendant plus de 100 jours. Donc, en complément des aides exceptionnelles versées par l'État et la région Île de France, la Ville de Paris propose d'accorder des fonds supplémentaires à ces structures qui sont souvent fragiles, il faut le souligner. Deux cinémas indépendants parisiens sont implantés dans le 9^e, à savoir le Max Linder, situé boulevard Poissonnière, et le 5 Caumartin, rue Saint-Lazare.

La présente délibération se propose d'intégrer un amendement qui augmente la subvention de fonctionnement de 16 400 € au titre du plan de soutien au Max Linder, qui porte ainsi la subvention totale à 51 400 €.

Cette délibération concerne le 5 Caumartin. Ce cinéma se situe au cœur du quartier Saint-Lazare, dans lequel l'offre culturelle est limitée et ce cinéma participe pleinement à la cohésion sociale et à la vie économique de cet endroit du 9^e. Pour faire face aux pertes liées à la crise de la COVID-19, il est proposé d'ajouter une subvention exceptionnelle de 6 700 €, tout en regrettant, et M. Nicolas COUR insiste sur ce point, que la Ville n'ait pas accédé à la demande globale de subvention qui était à l'origine de 30 000 € pour le 5 Caumartin. C'est bien regrettable, néanmoins, il invite à voter en faveur de cette délibération.

Madame la Maire note que la partie n'est pas finie et qu'elle proposera un amendement au Conseil de Paris pour relever cette subvention pour un établissement qui en a beaucoup besoin.

M. Arnaud NGATCHA demande à M. Nicolas COUR pourquoi il parlait de 30 000 €.

Madame la Maire indique qu'il s'agit d'une enveloppe globale qu'il faut partager entre tous les cinémas indépendants et il faut arriver à relever cette enveloppe au Conseil de Paris.

M. Nicolas COUR confirme que la demande d'origine était de 30 000 € en accord avec le 5 Caumartin qui était au cœur de cette demande de subvention due aux pertes d'exploitation. Ils ont fermé pendant x jours et on disait que les cinémas qui ont des économies fragiles ont une programmation très souvent originale. Donc, malgré les subventions du CNC, de la région île de France, de la Ville de Paris, cette fermeture les a mis en situation extrêmement fragile et encore plus que d'habitude.

M. Arnaud NGATCHA demande quelle est la fréquentation des séances de cinéma depuis la reprise malgré les conditions sanitaires.

M. Nicolas COUR dit que d'après les derniers chiffres du CNC, la fréquentation est loin d'être revenue à la normale. Il est vrai que le confinement a été suivi par la période estivale qui est toujours un peu plus compliquée en termes d'entrées avec une programmation très limitée, et encore plus pour les cinémas indépendants. On attend car on n'est même pas à la fin du mois de septembre, donc il est un peu trop tôt pour donner des chiffres à ce sujet. Mais la fréquentation est fortement en baisse, ce qui s'ajoute à la fermeture administrative.

Madame la Maire remarque qu'il y a de nouvelles restrictions avec le port du masque, la distanciation qui sont pénalisantes dans un endroit clos.

M. Nicolas COUR rappelle que l'on est toujours dans une zone de circulation active du virus, avec une jauge limitée pour l'ensemble des cinémas, ce qui n'est pas le cas maintenant dans la plupart des grandes métropoles, malheureusement. Mais la jauge n'est pas complète. Cela fait une accumulation de sujets qui seront, on l'espère, en faveur de ce cinéma lors des discussions et des débats au Conseil de Paris.

Madame la Maire annonce qu'elle déposera un amendement qui sera soumis pour information et peut être soutien. Elle en profite pour annoncer demain la rentrée théâtrale et est assurée que les élus seront tous d'accord avec elle pour inciter le public, les habitants, à aller au théâtre. Il y a le Pass Culture quand on est un habitant du 9^e pour en faciliter l'accès, la plupart des salles rouvrent demain sauf les plus grandes salles comme Mogador, l'Olympia, mais les théâtres avec une jauge plus petite ouvrent. C'est très important d'être présent à leurs côtés pour cette rentrée théâtrale.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAC.550.

DÉLIBÉRATION 09.2020.059 (2020.DAC.583) - SUBVENTIONS (4 000 EUROS) AUX ASSOCIATIONS 9^E HISTOIRE, CHŒUR VERCKEN, PARIS ARTISTES ET ARKENCIEL COMPAGNIE DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE.
Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.060 (2020.DAC.593) - SUBVENTION (500 EUROS) À L'ASSOCIATION LE CHŒUR DE LA TRINITÉ DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.
Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR expose que, comme chaque année, il est proposé d'attribuer une enveloppe de 10 000 € aux acteurs culturels du 9^e au titre de l'amendement Bloche. Les deux délibérations DAC.583 et DAC.593 invitent toutes les deux à voter des subventions en faveur d'associations qui œuvrent plus particulièrement à l'action culturelle locale. Cinq d'entre elles au total sont aujourd'hui soumises au vote. La première concerne une 9^e Histoire, qui fête cette année ses vingt ans d'existence. C'est une association très présente, très active dans le 9^e arrondissement. La plupart des élus ont pu le constater, notamment ce week-end pendant les Journées du patrimoine ou 9^e Histoire a notamment organisé des visites guidées d'une magnifique mairie, l'hôtel d'Augny. Elle a également affirmé sa présence tout au long du week-end à la fondation Dosne-Thiers. C'est une association emblématique dans le 9^e qui propose beaucoup d'événements pour l'ensemble des habitants. L'Association va fêter ses 20 ans aujourd'hui. Des événements seront organisés. Cette association fait découvrir aux habitants de l'arrondissement une infinie richesse de son patrimoine et ce qui constitue son passé. On propose de leur attribuer, comme demandé, la somme de 500 €.

M. Nicolas COUR poursuit avec Arkenciel, une association dirigée d'une main de maître par Tony HARRISSON, qui poursuivra cette année encore les fameux ateliers Théâtre du 9, dont M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint, parlait précédemment. L'AT9, c'est une quinzaine d'adolescents de l'arrondissement qui s'exercent au théâtre chaque mercredi dans la salle des mariages de la mairie. Le résultat, tant sur la scène qu'à travers le comportement de ces jeunes qui, pour certains, étaient parfois en difficulté avant de s'initier au théâtre, est tout simplement bluffant. Pour continuer à soutenir ce projet ambitieux et en accord avec la politique culturelle menée depuis plus de six ans par Madame la Maire, il est proposé d'aider l'association à hauteur de 2 000 €.

.../...

La troisième association proposée est le chœur François Vercken. Il est inutile de présenter ce chœur connu de tous qui intervient régulièrement dans les événements organisés par la Mairie du 9^e et plus particulièrement lors des cérémonies commémoratives, comme, dernier exemple en date, le 25 août dernier, pour les cérémonies de commémoration de la libération de Paris. Il est proposé d'attribuer au chœur Vercken une subvention de 500 €.

La quatrième association concernée par cette délibération concerne l'association Paris Artistes, pilotée par Karine PAOLI qui offrira dès demain une magnifique exposition pour la cinquième année consécutive, Objectif Femmes. On a pu voir sur le fronton des salons Aguado le logo Objectif femmes qui est devenu le rendez vous de la photographie féminine à Paris et les élus sont fiers que cela ait lieu dans le 9^e. Ils auront la chance de redécouvrir les gagnantes de l'édition 2019 pour deux semaines avant de passer la place à l'édition 2020 du concours, début octobre. Cette délibération propose d'attribuer la somme de 1 000 € à Paris Artistes pour la tenue de cet événement exceptionnel.

M. Nicolas COUR termine avec la cinquième association concernée par cette délibération, le chœur de la Trinité qui a pour objectif de faire connaître la musique sacrée. Sa renommée dépasse largement les frontières de l'arrondissement et fait de lui, c'est important de le noter, l'un des plus importants chœurs amateurs de Paris. Chaque année, le chœur donne un cycle de concerts qui comprend une représentation gratuite à la Mairie du 9^e. C'est important pour les habitants. Pour soutenir le chœur dans cette initiative, il est proposé de lui attribuer une subvention de 500 €.

Sans réserve, M. Nicolas COUR invite à voter en faveur des délibérations DAC.583 et DAC.593.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAC.583.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAC.593.

Madame la Maire propose de passer au point 22 de l'ordre du jour avec les dossiers suivis par M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2020.061 (2020.DU.14) - DÉNOMINATION RUE CATHERINE DE LA ROCHEFOUCAULD (9^E).

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN note que parmi les multiples instances qui existent au niveau parisien, la Ville de Paris est relativement bien dotée.

L'une est importante, la commission de dénomination des voies qui, souvent, agit dans un cadre consensuel, la majorité et l'opposition se mettant d'accord sur des propositions qui intègrent toute dimension mémorielle de Paris. Dans ce cadre, il y a souvent des dénominations de rues, de places et aussi parfois des changements ou des modifications.

La Commission souhaite à l'initiative des mairies d'arrondissement et notamment celle de Madame la Maire du 9^e, que les noms de rue soient aussi complétés par les prénoms pour que l'on sache de qui on parle. La rue de La Rochefoucauld est un cas important et typique parce qu'elle a été fondée sur les dépendances de l'abbaye de Montmartre et on aurait pu imaginer si on ne connaissait pas l'histoire, si on n'était pas aussi féru que M. Michel GUËT, qu'il s'agissait du Duc de La Rochefoucauld, de François prince de Marcillac, alors qu'il n'en était rien puisqu'il s'agissait de l'abbesse de Montmartre, Catherine de La Rochefoucauld. Donc, justice est faite, l'omission est réparée.

Il est proposé que le nom de cette rue soit modifié et que désormais, elle s'appelle Catherine de La Rochefoucauld, comme cela a été le cas précédemment pour la rue de la Tour d'Auvergne avec Louise, Émilie ou encore Marguerite de Rochechouart pour la rue de Rochechouart. C'est la mairie d'arrondissement qui peut faire des propositions. S'il y a d'autres rues dans le 9^e ou ailleurs, il ne faut pas hésiter à le signaler pour remonter cela au niveau de la commission de dénomination qui encore une fois, agit de manière consensuelle. Parfois, il arrive cette magie que l'opposition et la majorité se mettent unanimement ensemble. Pour toutes ces raisons, M. Alexis GOVCIYAN demande de voter pour la modification de la dénomination de la rue qui s'appellera désormais Catherine de La Rochefoucauld.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DU.14.

DÉLIBÉRATION 09.2020.062 (2020.DASES.169) - SUBVENTIONS (839 002 EUROS) ET CONVENTIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE MARAUDES D'INTERVENTION SOCIALE EN DIRECTION DE PERSONNES SANS ABRI MISES EN ŒUVRE PAR CINQ ORGANISMES.

Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL rejoint les interventions de M. Jean-Baptiste GARDES et Mme Adeline GUILLEMAIN sur l'augmentation des sans abris et malheureusement pas due à la crise sanitaire. Elle appelle l'obtention d'une subvention pour aider Emmaüs Solidarité, l'une des maraudes basée dans le 9^e. Elle a rencontré, avec M. Jean-Pierre PLAGNARD, la responsable du secteur nord qui s'occupe des maraudes sociales et un rendez-vous va être mis en place avec Mme Adeline GUILLEMAIN pour rencontrer toutes les maraudes qui interviennent dans le 9^e. On a été également sur le terrain avec Mme Maud LELIÈVRE au niveau des Restos du cœur. On essaye d'être au plus près du terrain parce qu'il y a un réel besoin et que cela peut créer des peurs au niveau des habitants, mais le dialogue est assez accepté.

Aujourd'hui, il est proposé une subvention d'un montant de 254 892 € à Emmaüs Solidarité, ce qui permettra entre autres aussi l'embauche d'un travailleur social. Mme Virginie MERGOIL appelle à voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASES.169.

Madame la Maire invite à passer à la présentation des vœux. Comme le règlement intérieur le permet, elle propose un vœu bis au vœu des élus écologistes et socialistes du Conseil d'arrondissement du 9^e, puisque chaque membre du conseil a la possibilité de déposer un vœu ou amendement si ce sujet est déjà à l'ordre du jour du conseil, ce qui est le cas puisque le vœu des élus écologistes et socialistes a été déposé en temps et en heure au conseil d'arrondissement.

Avant d'aborder la thématique de la 5G, Madame la Maire propose de revenir à un sujet abordé en tout début de conseil qui concerne la gestion, ou la non gestion, des terrasses éphémères à Paris. C'est M. Jean-Baptiste GARDES qui présente ce vœu au titre de ses fonctions d'adjoint au commerce et à l'attractivité économique.

VŒU 09.2020.063 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA RÉGULATION ET À L'HARMONISATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES TERRASSES ÉPHÉMÈRES SUR L'ESPACE PUBLIC.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce un nouveau vœu sur le sujet des terrasses éphémères dont on parle déjà depuis tout à l'heure sur différents points. On dénombre 634 déclarations de terrasses éphémères dans le 9^e arrondissement au 16 septembre, ce qui est un nombre conséquent rapporté au nombre d'habitants du 9^e, même si on sait qu'on est dans un arrondissement où la population augmente énormément en journée avec les bureaux et autres centres touristiques. Depuis, il y a eu probablement d'autres demandes qui sont arrivées au service de la Ville. Ce vœu vise à réguler et harmoniser les conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public. Bien entendu, la volonté première des élus est l'impératif économique et social de soutenir les restaurateurs et cafetiers. Cela a toujours été la volonté de cet exécutif depuis 2014. Les élus sont sur le terrain, à proximité, au contact de ces restaurateurs cafetiers, de ces commerçants divers et variés qui font la richesse du tissu économique et l'attrait de proximité locale pour les habitants du 9^e. Néanmoins, on voit en tant qu'habitants de l'arrondissement qu'il y a des abus. Il ne faut pas s'abriter derrière un corporatisme en disant que le moindre abus dénoncé pourrait aller à l'encontre de ces mesures économiques, encore une fois soutenues par les élus, et qui étaient nécessaires. Mais ces abus, en revanche, ne sont pas tolérables. On le voit quotidiennement et surtout, on constate une explosion des plaintes des riverains pour nuisances sonores notamment, ainsi que pour l'occupation abusive de l'espace public par des exploitants indécents. Pour illustrer ce point, on était il y a deux semaines, rue Godot de Mauroy, une rue très commerçante, notamment en journée la semaine, au contact des commerçants.

.../...

L'un des commerçants présents se plaignait lui même, vu qu'il est habitant du 9^e et avec deux jeunes enfants, de la nuisance d'un des établissements de cette rue très riche au niveau commerces. On dépasse le fait de critiquer la mesure dans son ensemble, mais ces abus doivent être absolument contrôlés et assez rapidement, car encore une fois, les plaintes sont quotidiennes et il convient d'y répondre.

La sécurité et la tranquillité sur l'espace public est la première liberté due aux habitants du 9^e. Il faut aussi considérer que 82 % des Français se disent préoccupés par les questions relatives au bruit et 45 % se déclarent être gênés à leur domicile par des nuisances sonores, ce qui fait écho à de nombreux messages des habitants à certains points chauds de l'arrondissement suite à l'apparition de toutes ces terrasses éphémères. Il y a aussi le caractère inégalitaire de cette mesure qui crée des situations de distorsion de concurrence. Il y a une dizaine de jours, on discutait avec un commerçant dans le quartier Saint-Georges qui a fait un certain nombre d'investissements pour proposer un établissement de qualité, un restaurant qui a une clientèle locale et une clientèle de bureaux et qui fait la richesse de ce quartier Saint-Georges, également un quartier de théâtres, donc avec une clientèle habituelle qui vient de ces théâtres. Tous ses efforts, une partie de ses efforts, sont de façon conjoncturelle ruinés par l'apparition de nombreuses terrasses avec lesquelles il ne peut pas concurrencer, même si certains établissements autour de lui sont d'habitude sur un positionnement totalement différent du sien. Mais il est plus agréable pour les Parisiens dans des conditions sanitaires particulières d'aller déjeuner ou dîner en terrasse dans les établissements de la rue Saint-Lazare qui en avaient relativement peu, plutôt que dans ces restaurants qui, parfois, ont fait des investissements mais ne peuvent pas bénéficier d'une terrasse. C'est une vraie situation d'inégalité et une distorsion de concurrence qui n'est pas acceptable. On parle bien d'un aspect économique et quand on soutient les commerces, il faut que ce soit égalitaire, sinon ce soutien n'a plus de sens. On a déjà parlé des problèmes de propreté que cela implique avec une difficulté à nettoyer certaines rues à cause de la présence de terrasses qui coupent l'eau ou qui empêchent les engins de passer.

Enfin, et c'est peut être le cœur de ce vœu, on est dans un véritable vide juridique, il y a une absence totale de cadre réglementaire et donc légal. Il y a une incertitude, un manque de cadre réglementaire que signale la DPSP de façon très claire et qui les empêche d'intervenir pour contrôler et sanctionner ces abus. Dans ce cadre, il faut aussi comprendre l'attitude de certains commerçants, dont la raison d'être est de faire fonctionner leur activité et leur commerce. Et pour faire fonctionner ce commerce, ils peuvent prendre toutes les mesures que l'absence de cadre leur permet de faire. On voit des constructions de chalets qui commencent à ressembler plus à des constructions en dur que l'aspect éphémère qui était au début l'esprit de la charte. On a même, en échangeant avec différents commerces, des constructions de terrasses récentes qui ne sont pas forcément utiles directement aujourd'hui au commerce, mais les commerçants profitent de cette période où ils ont le droit de le faire dans le cas où ce serait suspendu dans les jours ou les mois à venir. On voit bien qu'il y a une confusion générale.

On ne peut pas reprocher à des commerçants de vouloir faire tourner leur activité, notamment quand ils sont extrêmement pénalisés, comme c'est le cas depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

En revanche, ce qu'on leur doit, c'est un cadre très précis et ce cadre aujourd'hui est totalement inexistant. Aujourd'hui, le vœu vise à mettre en place un groupe de travail qui associe l'ensemble des maires d'arrondissements et des fédérations professionnelles pour définir les modalités de dépôt de dossiers, redevances, délivrances d'autorisation, le choix du mobilier, les moyens de contrôle puisqu'aujourd'hui, en l'absence de police municipale parisienne, il n'y a pas suffisamment de moyens humains pour contrôler les terrasses d'exploitation saisonnière de l'espace public par les cafés, bars et restaurants pour la saison printemps-été 2021. Ce vœu demande de modifier en conséquence le règlement des étalages et terrasses parisiens en y intégrant un chapitre dédié aux terrasses éphémères ou saisonnières, comme déjà dit lors du précédent conseil, ce qui se pratique dans certaines grandes villes, avec succès. Donc, il n'y a pas de raison qu'à Paris, ce ne soit pas envisageable en concertation avec les maires d'arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES invite à voter favorablement pour ce vœu.

Mme Frédérique DUTREUIL ne veut pas revenir dans le contexte dans lequel a été mis en place ce dispositif, chacun connaît la rapidité avec laquelle cela a été fait, avec l'annonce du Premier ministre un jeudi pour une ouverture un lundi. Il a fallu être réactif. On partage tous le constat que certains ne jouent pas le jeu. Effectivement il y a des dérives, mais d'autres, encore aujourd'hui rue du Faubourg Montmartre, remercient en disant « heureusement que nous avons eu ces extensions de terrasses ».

Pour en revenir aux demandes, elles sont déjà prévues par la Maire de Paris : une concertation avec les élus et les professionnels ; une révision du règlement des étalages et des terrasses ; à partir du 1^{er} octobre, les amendes, plus contraignantes, vont passer de 68 € à 500 € ; plus de contrôles qui pourraient aller jusqu'à l'enlèvement, c'est à dire la perte du bénéfice de ce dispositif. Donc la Maire de Paris et ses équipes ont tenu compte de toutes ces remontées, ils reçoivent via Tweeter des messages avec des photos, ils ont exactement les mêmes remontées. C'est déjà prévu par la Mairie de Paris et Mme Frédérique DUTREUIL se dit sûre que les élus du 9^e vont apporter leur contribution lors de ces concertations pour que tout se passe bien, et pour les familles et pour les commerçants, et pour les habitants plus généralement puisqu'on ne sait pas encore quand le virus va décider au final d'être plus ou moins offensif, ou en tout cas disparaître.

M. Pierre MAURIN indique que le Groupe Changer Paris est plutôt favorable à ce vœu mais souhaiterait un amendement : que les riverains soient associés à ces groupes de travail. C'est une réflexion partagée par plusieurs de ses collègues dans d'autres arrondissements. S'il est possible d'intégrer cet amendement, si on peut associer les riverains qui sont les premiers concernés, il est d'accord avec le vœu.

Madame la Maire indique que c'est le cas de riverains réunis, soit en association, soit au conseil de quartier. Elle se déclare favorable à ajouter cet amendement.

M. Guillaume COT juge que dans la mesure où ce vœu, au fond, rend compte du ressenti d'un très grand nombre d'habitantes et d'habitants de l'arrondissement qui souffrent énormément des nuisances, il ne peut évidemment pas s'y opposer. En revanche, dans la mesure où ce vœu méconnaît l'action de l'exécutif dont a parlé sa collègue Mme Frédérique DUTREUIL, il ne peut pas non plus voter pour. Il souhaiterait ajouter un point de vigilance pour le moment où certaines de ces terrasses disparaîtront et vont libérer des espaces. Comme chacun sait, la nature a horreur du vide et il croit qu'il faudra faire attention à ce que l'espace libéré ne soit pas réinvesti par de lourds objets polluants bruyants et que ces espaces soient au contraire réinvestis par la Ville et par la Mairie pour devenir des lieux où le public pourra bien vivre.

M. Sébastien DULERMO estime qu'on se retrouve dans une difficulté qui n'est pas dans l'après, mais qui est bien présente aujourd'hui, sur l'extension des zones 30 dans le 9^e arrondissement. On avait, avant la fin de la mandature dernière, réalisé tout un plan de mise en zone 30 de la partie centre et ouest de l'arrondissement. On a réalisé la partie est avant la fin de la mandature et la partie dite Joubert, au sud. Donc il manque tout le centre et l'ouest et on se retrouve dans une difficulté, celle des emplacements de stationnement qui devaient voir le jour, beaucoup de bandes cyclables et de pistes cyclables à contre sens. Sur ces installations on trouve quelque chose qui n'est plus du tout mobile, mais plutôt immobile et donc dans la difficulté de pouvoir réaliser ces zones 30.

M. Sébastien DULERMO en a fait part à M. BÉLLIARD lors d'un rendez-vous avec Madame la Maire il y a dix jours. Lui-même était assez gêné car il y a d'un côté la charte qui n'est pas respectée par les restaurateurs et d'un côté des élus qui souhaitent avancer sur la mise en zone 30 et laisser plus de place aux modes doux sur ces axes. On se rend bien compte qu'il y a une difficulté particulière. Donc on attend un arbitrage au niveau de la mairie centrale, mais on espère que l'arbitrage va aller dans le sens de l'intérêt général et vers les mobilités douces.

Madame la Maire voudrait que les travaux, concrètement, puissent commencer dès cet hiver parce qu'il ne faut pas croire non plus que l'occupation s'arrêtera au mois de juin 2021, au moment où il fait beau, et qu'on va supprimer les terrasses éphémères. Elle demande tout simplement que ce soit organisé pour que les nuisances soient le moins dommageables possible pour les riverains.

Mme Adeline GUILLEMAIN aimerait avoir des chiffres sur les verbalisations des services de la Ville, chiffres qu'elle a demandé, qu'on n'a pas pour l'instant. Cela fait plusieurs semaines que ce dispositif est en place et il aurait peut-être été opportun de mettre un peu plus d'agents sur le terrain pour verbaliser les terrasses qui occasionnent du tapage nocturne passé 22 heures. Quand on multiplie par 5 la surface pour accueillir des personnes qui font la fête, il est impossible de les faire rentrer à 22h, dans un établissement qui fait 5 fois moins en superficie, ces choses s'anticipent.

Peut-être faut-il demander aux gens de rentrer progressivement et diminuer la consommation à partir de 21 heures 30, cela semble assez logique. Ce qui exaspère les riverains, c'est qu'à 23 heures, minuit, il y a toujours autant de monde sur les trottoirs. Une fois qu'on a une bière à la main, on termine sa bière, on ne peut pas rentrer dans 10 mètres carrés quand on est 100 dehors. Mme Adeline GUILLEMAIN rappelle qu'elle attend les chiffres sur la verbalisation et la mobilisation de la DPSP.

M. Jean-Baptiste GARDES ne veut pas méconnaître l'action de la mairie centrale, mais il est vrai que, quand on voit qu'il faut 6 mois pour réviser un plan de propreté, il se dit inquiet sur le temps que va prendre la Mairie pour donner le nouveau cadre attendu. Il est vrai qu'on peut saluer la rapidité avec laquelle a été mise en place cette mesure en faveur des commerçants, mais il pense qu'il faut la même rapidité pour l'adapter. On ne parle pas de petites remontées de riverains mécontents comme on peut en avoir au quotidien, on parle vraiment d'une levée de boucliers. La situation devient très tendue ce qui pose des questions sécuritaires et de propreté aussi. On craint des altercations de gens qui pourraient être totalement excédés parce que, tout simplement, ils ne peuvent pas dormir ni eux, ni leurs enfants.

Sur le passage de 68 € à 500 €, encore faut-il qu'il y ait des personnes pour mettre ces amendes. Aujourd'hui, il n'y a pas de moyens mis à disposition pour agir, pour répondre aux sollicitations des riverains car, comme l'a dit Mme Adeline GUILLEMAIN à l'instant, la DPSP ne peut pas intervenir, non pas parce qu'elle est incompétente ou qu'elle n'en a pas envie, mais parce qu'elle n'est pas en mesure de le faire dans ce cadre très flou et avec des commerçants qui à 22 heures ne vont pas chasser forcément d'eux mêmes les consommateurs et que la DPSP n'est pas en mesure de le faire.

M. Arnaud NGATCHA soutient ce qu'a dit sa collègue, Mme Frédérique DUTREUIL, sans totalement polémiquer, mais il est vrai que si on avait eu à disposition une police municipale d'ores et déjà développée à Paris, on aurait pu s'en servir, aujourd'hui notamment. Il dit que c'est la majorité LREM que soutient l'exécutif qui s'y est opposée. S'il y avait eu cette police, il pense que ça aurait bien aidé aujourd'hui.

Madame la Maire se dit d'accord, elle partage le constat et remercie Mme Frédérique DUTREUIL pour les informations que l'exécutif ne possédait pas. Peut-être que ces annonces seront faites demain ou après demain, ou au Conseil de Paris. Il faut peut être attendre 15 jours, mais grâce à Mme DUTREUIL, elle aura déjà eu les informations, elle la remercie.

Madame la Maire ajoute avec force qu'elle ne s'est jamais opposée à une police municipale, bien au contraire.

Madame la Maire passe au vote du vœu en rajoutant un considérant pour la nécessaire prise en compte de l'avis des associations et des conseils de quartier. Elle comprend que ce soit compliqué pour certains de voter un tel vœu qui est bien cortiqué et qui n'oublie absolument rien dans le spectre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est amendé par 11 voix pour, 2 voix contre (M. Arnaud NGATCHA et Mme Frédérique DUTREUIL) et 1 abstention (M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant l'accompagnement et le soutien aux restaurateurs et cafetiers comme un impératif économique et social ;

Considérant l'annonce fin août par la Ville de Paris d'extension du dispositif de terrasses temporaires sur les trottoirs, places de stationnement et de livraison jusqu'en juin 2021, toujours selon le principe déclaratif et soumis à la signature d'une charte de bonne conduite ;

Considérant que le non-respect par certains, des règles de partage de l'espace public et de tranquillité publique vient nuire et entacher l'image de tous les nombreux commerçants qui se sont appropriés cette extension provisoire sur la voie publique en bonne intelligence avec le voisinage ;

Considérant par ailleurs le caractère inégalitaire de cette mesure pour les commerçants, dont la capacité du chiffre d'affaires est directement liée à la place disponible devant leurs établissements ;

Constatant par conséquent d'importantes distorsions de concurrence ;

Considérant l'hétérogénéité du mobilier temporaire et non fixé employé, pouvant présenter des risques en termes d'incendie ou lors de dégradations météorologiques (tentes, bâches...) ;

Considérant la dégradation et le déséquilibre paysagers engendrés, dans une Ville aux nombreuses voies et places inscrites aux monuments historiques ;

Considérant l'occupation des places de livraisons qui posent des difficultés pour de nombreux commerçants, artisans, entrepreneurs en bâtiment, personnel médical pour les soins à domicile ;

Considérant l'occupation des places de livraisons à double bandes qui, dans les rues étroites, servent de poches d'intervention pour le déploiement de la grande échelle des pompiers ;

Considérant les nombreux cas d'exploitation de terrasses provisoires au-delà de 22h et tard dans la nuit ;

Considérant l'explosion des plaintes de riverains pour nuisances sonores et occupation abusive de l'espace public par des exploitants indécents ;

Considérant le droit de tout parisien à vivre dans un cadre de vie calme, respecté et apaisé ;

Considérant l'environnement sonore comme un facteur important de qualité de vie et de santé publique ;

Considérant que 82 % des Français se disent préoccupés par les questions relatives au bruit et 45 % se déclarent être gênés à leur domicile par des nuisances sonores (IFOP) ;

Considérant souvent en terrasse le non-respect des mesures sanitaires dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 ;

Considérant le classement de Paris et de l'Île de France en zone de circulation active du virus (ZCA) ;

Considérant les difficultés voire l'impossibilité pour les services de propreté d'assurer pleinement leurs missions ;

Rappelant l'absence totale de cadre réglementaire et donc légal ;

Considérant l'absence de police municipale parisienne et le manque de moyens humains et matériels alloués au contrôle des terrasses et au respect de la Charte ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de tous, commerçants et riverains, d'organiser un partage responsable de l'espace public ;

Considérant la nécessaire prise en compte des avis des associations de quartier et des conseils de quartier sur ce sujet ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***Mette en place un groupe de travail associant l'ensemble des maires d'arrondissement et des fédérations professionnelles, pour définir les modalités (dépôt dossier, redevance, délivrance d'autorisation, choix du mobilier, moyens de contrôle, assurances...) d'exploitation saisonnière de l'espace public par les cafés, bars et restaurants pour la saison printemps - été 2021.***
- ***Modifie en conséquence le règlement des étalages et terrasses (RET) parisien en y intégrant un chapitre dédié aux terrasses éphémères ou saisonnières.***

Madame la Maire annonce un vœu relatif à la piétonisation des rues devant les établissements scolaires parisiens.

VŒU 09.2020.064 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÛRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA PIÉTONISATION DES RUES DEVANT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PARISIENS.

M. Sébastien DULERMO explique que ce vœu concerne les 150 écoles recensées sur l'ensemble de Paris qui ne pourraient pas être piétonnisées via du mobilier ou à certains horaires car il y a un très fort trafic ou des transports en commun qui passent sur ces axes. Il est donc difficile de les fermer à la circulation à certains horaires ou totalement. Le vœu demande d'élargir ce dispositif aux trajets quotidiens des scolaires. Il y a différents dispositifs, on peut par exemple citer l'augmentation des points écoles, on a dit qu'il y avait un certain nombre de points écoles avec du personnel qui aidait à traverser les scolaires, le temps des rentrées et des sorties d'école. Mais on peut augmenter et accélérer la mise en zone 30 des voies avec la création de zones de covisibilité auprès des passages piétons, de stationnements de vélos, l'élargissement des trottoirs sur certains axes, toute une catégorie d'aménagements qui pourraient être pris en compte, mais que ce dispositif ne s'arrête pas à la piétonisation des écoles. Il faut traiter d'ores et déjà les 150 écoles concernées et qui ne pourront pas être piétonnisées.

M. Guillaume COT trouve ce vœu très bien dans la mesure où il soutient manifestement l'action de M. David BELLARD, l'élu écologiste auprès de la Maire de Paris, et que dans la mesure où il soutient l'action des écologistes et soutient l'action de l'exécutif parisien, il votera pour le vœu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud NGATCHA et Mme Frédérique DUTREUIL) le vœu suivant :

Considérant les 760 écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat à Paris (chiffres académie de Paris) ;

Considérant le document intitulé « rues aux écoles » adressé en juillet 2020 par l'adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie, à l'ensemble des maires d'arrondissement ;

Considérant que si aucune des propositions faites le 28 juillet par la Maire du 9^e pour que des écoles du 9e puissent bénéficier dès la rentrée d'aménagements simples permettant de les sécuriser n'a pu voir le jour à la rentrée mais qu'un accord a depuis été donné à la Maire du 9^e par l'Adjoint à la Maire de Paris en charge des déplacements, pour prioriser les rues de Bruxelles, de la Victoire, Buffault, le secteur Tour d'Auvergne / Martyrs / Milton / Choron et le secteur Clichy ;

Considérant que ce document a vocation à recenser pour Paris les possibilités - ou non - d'aménagement aux abords immédiats des écoles pour sécuriser les cheminements piétons et les végétaliser, et indique :

- « 70 écoles sont situées dans des voies déjà fermées » ;
- « 246 écoles avec des possibilités d'apaisement » ;
- « 31 fermetures de voie pour sécuriser 39 écoles » ;
- « Apaisement avec trafic très limité dans 26 voies pour sécuriser 35 écoles » ;
- « 150 écoles dans une situation plus complexe compte tenu de la présence d'un trafic de transit plus important » ;

Considérant que par conséquent ce sont les 150 écoles qui sont pourtant les plus exposées aux problématiques de sécurité routière et de congestionnement qui sont celles qui ne bénéficient à ce jour d'aucun projet ni perspective de sécurisation ou d'apaisement ;

Considérant que les déplacements piétons des scolaires doivent être appréhendés dans leur globalité et non pas sous le seul angle de la rue où se situe l'école ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***Compte tenu du nombre élevé d'écoles - 150 - pour lesquelles il semble impossible à court terme de piétonner les abords immédiats, élargisse le plan de « rues aux écoles » à l'ensemble des trajets quotidiens des écoliers au augmentant le recrutement de « points écoles », en procédant aux aménagements de voirie (création de passage piétons, stationnement vélo avant les feux, élargissement de trottoirs...) permettant d'améliorer l'ensemble des cheminements piétons des scolaires en se fondant sur l'expertise de terrain des maires d'arrondissement afin d'identifier les points les plus accidentogènes.***

VŒU 09.2020.065 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AU DEVENIR DU BASSIN D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION DU COLLÈGE CONDORCET.

Mme Adeline GUILLEMAIN annonce que la piscine Drigny a rouvert ce matin après un an de fermeture. On a la chance d'avoir deux piscines dans le 9^e arrondissement, Valeyre et Drigny qui sont très, très souvent fermées pour travaux.

On sait que le sujet des piscines à Paris est très sensible. Il y a une quarantaine de piscines, il y a d'énormes travaux. Elles ont une cinquantaine d'années en moyenne et sont toutes à rénover. Donc, quand on a la chance d'avoir une piscine, on essaie déjà de l'entretenir et de la sauver. C'est le sujet de la piscine du collège Condorcet qui a été fermée en novembre 2018 parce qu'elle n'était plus aux normes du fait du vieillissement de ses installations. Depuis, Madame la Maire se bat pour qu'elle soit rénovée et rouvre au plus vite. Le collège, situé dans le 8^e, accueille énormément d'enfants du 9^e et pourrait accueillir à terme, des associations et ouvrir le week-end. C'est une piscine très utile dans une ville comme Paris qui manque d'équipements sportifs.

Pour l'instant, les projets étaient d'en faire un gymnase et de sacrifier une piscine. Le vœu propose d'organiser une réunion de concertation sur le devenir du bassin avec les parents et les professeurs des mairies du 8^e et du 9^e arrondissement, de demander une rénovation de ce bassin et qu'elle soit intégrée dans le cadre du plan Aisance aquatique proposé par la ministre des Sports. Il faut que tout soit fait pour sauver le devenir de cette piscine qui est l'un des établissements sportifs parisiens, et le préserver surtout dans la perspective des objectifs fixés par l'adjoint de la Maire de Paris en charge du sport. Il défend les Jeux olympiques comme objectif pour le sport et la santé des Parisiens.

Madame la Maire ajoute qu'il est très important que les enfants, les petits Parisiens puissent savoir nager le plus tôt possible. On ne peut se résoudre à voir ce bassin, qui date des années 70, être sacrifié alors qu'il peut être totalement rénové.

Mme Frédérique DUTREUIL, concernant le bassin du collège Condorcet, rappelle que le projet politique d'Anne Hidalgo et détaillé dans la feuille de route de son adjoint aux sports, prévoit que la Ville offrira de nouveaux espaces sportifs au grand public en ouvrant les cours et les équipements sportifs scolaires, des écoles ou des collèges, mais également des établissements d'enseignement supérieur les soirs, les week-ends et pendant les vacances scolaires, en commençant par les arrondissements les plus densément peuplés. S'agissant de demander la municipalisation du bassin Condorcet, on trouve que c'est plutôt faire preuve de mauvaise foi quand on considère que ces équipements ne sont pas mutualisés essentiellement en raison de la constante opposition des chefs d'établissement et du rectorat.

Madame la Maire explique que dans la Ville, en tant que département, c'est la DJS, la Direction de la jeunesse et des sports qui, jusqu'à maintenant, prenait en charge l'entretien de cette piscine. Jusqu'au moment où la DJS a dit, il y a deux ans : « On arrête avec cette piscine, il y a trop de travaux à faire et donc elle ne sera plus accessible », mais c'est la propriété de la Ville département. Justement, on voudrait mutualiser, c'est l'idée du vœu de dire que c'est un bassin d'apprentissage, pas un bassin olympique.

Mme Frédérique DUTREUIL, d'après ses informations, affirme que ce serait le Rectorat, y compris les directeurs d'établissements, qui s'opposeraient à la municipalisation de la piscine Condorcet.

Madame la Maire répond que le principal, les CPE, les parents d'élèves, qu'ils soient de la PEEP ou de la FCPE sont tous pour le maintien de la piscine. Une première expertise de la DJS, il y a deux ans ou trois ans, a chiffré les travaux à 600 000 €. La DJS a répondu qu'elle préférerait finalement en faire une salle multisports plutôt que de mettre 600 000 €. C'est tout l'enjeu, en fait. Mais le principal est tellement d'accord qu'il a même proposé que l'agent DJS qui devait être là pour l'entretien de ce bassin puisse être hébergé par le collège.

Mme Frédérique DUTREUIL, constatant qu'elle a une mauvaise remontée d'information, décide de clore son intervention. Elle posera une question orale au prochain conseil municipal. Elle pense que le problème est une question de financement.

Madame la Maire ajoute que la salle multisports n'est pas gratuite non plus. M. Sébastien DULERMO a participé à une réunion avec M. Patrick BLOCHE et l'ensemble des adjoints à la vie scolaire. Ce sujet a été abordé, et le cabinet de l'exécutif parisien est plutôt favorable à ce que la DJS revienne sur sa décision.

Madame la Maire confirme qu'elle ne peut pas se résoudre à ce qu'on ferme ce bassin de natation quand c'est aussi difficile pour les enfants d'apprendre à nager, il est tellement important qu'ils sachent nager dès le plus jeune âge. Donc, on est en train de réfléchir également à du mécénat puisque c'est au départ un legs d'un ancien élève de Condorcet qui a payé pour que ce bassin ne se trouve pas en souterrain, il est au rez-de-chaussée, mais il n'est pas enterré. Ce legs existe depuis 40 ans, maintenant on cherche à aider la Ville pour trouver les financements.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'initialement elle était favorable à ce vœu. Dans le doute elle va s'abstenir. La confiance n'exclut pas le contrôle.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant que le collège Condorcet situé rue d'Amsterdam, côté 8^e arrondissement de Paris, accueille une majorité d'élèves habitant le 9^e arrondissement de Paris ;

Considérant le bassin d'initiation à la natation construit dans les années 70 au sein du collège Condorcet grâce au legs d'un ancien élève ayant demandé expressément que soit construit une piscine ;

.../...

Considérant les derniers travaux de rénovation de la sous-station technique du bassin datant du début des années 2000 ;

Considérant la fermeture du bassin en novembre 2018 du fait du vieillissement des installations avec en particulier des dysfonctionnements au niveau de sa ventilation, de la sous-station technique ainsi que la dégradation de ses abords ;

Considérant les plus de 800 élèves du collège mais également ceux des quatre écoles élémentaires (pour le seul 9^e arrondissement) situées à proximité immédiate de cet établissement ;

Considérant que la mise aux normes du bassin et de ses parties techniques vétustes serait évaluée à 600 000 € selon une étude de la STEGC ;

Considérant que les parents d'élèves ont proposé de participer au co-financement de la rénovation en lançant une collecte ;

Considérant que le nouveau principal, afin d'assurer un plus grand entretien de la piscine, propose qu'un agent de la DJS soit logé au sein de l'établissement ;

Considérant qu'une étude aurait été menée par le Service des Travaux de la DASCO pour remplacer le bassin par une salle multi-sports ;

Considérant la saturation des créneaux proposés aux scolaires dans les piscines parisiennes ;

Considérant la circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 qui définit les conditions de l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés et qui précise « Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale » ;

Considérant le Plan « Nager à Paris » qui permet de créer de nouvelles piscines, de moderniser le parc existant, d'optimiser les bassins et d'offrir de nouveaux services aux usagers ;

Considérant le plan « Aisance aquatique » annoncé par le Gouvernement en avril 2019 comprenant notamment une enveloppe de 15 millions d'euros dédiée au développement des piscines ;

Delphine Bürkli et les membres de l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- organise dans les locaux du collège une réunion d'information et de concertation relative au devenir du bassin associant le nouveau principal du collège, les parents élus, les professeurs d'EPS, les mairies des 8^e et 9^e arrondissements ;***

- ***saisisse la Ministre des Sports afin que la rénovation de ce bassin puisse être intégrée dans le cadre du plan « Aisance aquatique » ;***
- ***étudie la faisabilité technique, juridique et financière d'une municipalisation du bassin dans la perspective d'une ouverture aux élèves du collège mais également des écoles proches tout en proposant au public le soir et le week-end des cours de natation et d'aquagym.***

Madame la Maire annonce le dernier thème qui sort un peu des frontières du 9^e arrondissement pour aborder un sujet qui concerne l'ensemble des sociétés occidentales avec le vœu des écologistes et socialistes du conseil d'arrondissement relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales, sujet qui fait débat et l'actualité aujourd'hui.

VŒU 09.2020.066 - VŒU DES ÉLU·ES ÉCOLOGISTES ET SOCIALISTES AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, RELATIF À UNE DEMANDE DE MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G DANS L'ATTENTE DES ÉTUDES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES.

M. Guillaume COT confirme que ce dernier vœu sort un peu des seules frontières du 9^e arrondissement, puisqu'il s'agit d'un vœu qui propose que la mairie du 9^e arrondissement se positionne en faveur d'un moratoire sur l'installation d'antennes 5G à Paris. Pourquoi ce vœu ? Il n'entend pas développer un long argumentaire contre la 5G, ce n'est d'ailleurs pas l'objet du vœu. Pourquoi ce vœu? Parce que la Convention citoyenne pour le climat a voté ce moratoire sur les antennes 5G, Convention citoyenne pour le climat composée de 150 citoyens et citoyennes tirés au sort à la demande du Président de la République. Pourquoi l'ont-ils fait ? Parce qu'on est arrivé à un moment d'urgence écologique et climatique qui fait qu'on se rend compte que l'innovation technique est à présent décorrélée du progrès intellectuel et moral de l'humanité et que toute innovation technique n'est pas forcément bonne. Il dit : pas forcément bonne, il ne dit pas non plus forcément mauvaise. Ce que disent les écologistes, c'est qu'ils ont besoin d'un débat public avant l'installation de ces antennes. C'est pourquoi ils demandent ce moratoire. Il ne s'agit donc pas de s'opposer à la 5G. Il s'agit au contraire de favoriser la démocratie, le débat démocratique en accord avec ce qu'ont proposé les citoyens de la convention climat.

VŒU 09.2020.067 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU DÉPLOIEMENT DE LA 5G À PARIS.

Mme Lorraine GAY expose que la majorité présente un vœu qui vise à demander à la Maire de Paris de réunir au plus vite et de présider personnellement une commission extraordinaire de concertation de la téléphonie mobile, comme le prévoit la Charte parisienne de téléphonie mobile, en présence des maires d'arrondissement et des présidents de groupe, de présenter une synthèse de l'état des lieux de la téléphonie mobile à Paris ainsi que les éléments disponibles à date en termes d'études d'impact et de prospective sur le déploiement de la 5G à Paris et dans les principales capitales

.../...

européennes afin de débattre, sur la base de données publiées, de demander, le cas échéant, aux opérateurs de présenter un rapport mensuel par arrondissement de l'état des lieux d'un déploiement de la 5G et de solliciter auprès de l'ARCEP, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, un contrôle renforcé des installations. Enfin, et ce n'est pas la moindre des demandes, de mettre en place une filière de récupération et de réemploi des téléphones mobiles et des objets connectés avec le soutien de l'État.

Ce vœu intervient évidemment dans un contexte particulier qui est celui du déploiement de la 5G, qui constitue la cinquième génération de réseaux mobiles. La 5G est conçue pour répondre à la très grande croissance des données et à la connectivité des sociétés modernes. Pour être très schématique pour le public et pour tous, cette nouvelle norme doit apporter des débits plus importants et un temps de latence bien plus faible qu'aujourd'hui, alors que le réseau 4G est aujourd'hui quasiment saturé, elle pourrait ainsi supporter énormément de connexions en simultanée.

Mais la 5G ne doit pas être vue comme une simple évolution de la 4G. Elle est présentée comme étant une technologie de rupture qui, pour reprendre les termes de l'Agence nationale des fréquences, se distingue des générations précédentes en ce qu'elle vise, dès sa conception, à intégrer un nombre de cas d'usages inédits. La 5G ouvre des perspectives de développement incroyables. Elle pourrait ainsi permettre le développement de la télémédecine, qui profiterait évidemment au plus grand nombre et serait une véritable révolution ; favoriser un transport intelligent et notamment la voiture autonome, ou encore permettre de rendre les villes intelligentes grâce à une maîtrise énergétique ou des territoires connectés. Le contexte est prégnant puisque, comme chacun le sait, les enchères d'attribution des premières fréquences débuteront le 29 septembre prochain et les premiers services commerciaux 5G devraient être lancés à la fin de l'année ou au début de l'année 2021. À la différence de nombreux pays européens, sans parler des États-Unis ou de la Chine, mais comme dans la plupart des pays francophones, le déploiement de la 5G a suscité en France de nombreux débats et des analyses scientifiques, sanitaires, environnementales, économiques ou politiques qui ont d'ores et déjà donné lieu à plusieurs études. On ne peut pas ignorer à cet égard le trouble, voire l'inquiétude compréhensible que ces débats ont suscitée au sein de l'opinion publique.

La question aujourd'hui n'est pas d'opposer les pro et les anti progrès. Le progrès, c'est le mode de l'homme et c'est le sens de l'histoire. Mais le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous. Aujourd'hui, le sujet est de répondre aux préoccupations citoyennes légitimes. Elles concernent notamment l'utilisation d'appareils émettant des ondes électromagnétiques. Tous les équipements radioélectriques sont soumis à des limites d'exposition, mais pour en fixer les limites, il faut en connaître clairement les niveaux d'exposition. Or, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, l'ANSES, qui avait relevé en janvier dernier le manque de données scientifiques sur le sujet, doit rendre son rapport final en mars 2021. Par ailleurs, pour basculer dans l'ultra haut débit, ce que nous propose la 5G, il sera nécessaire de multiplier les antennes, ce qui explique les craintes de certains, craintes qui sont légitimes, compréhensibles et partagées par tous.

Pour finir et pour rappel, les mairies d'arrondissement sont saisies pour avis consultatif sur les projets d'implantation d'antennes et Madame la Maire du 9^e ne s'est prononcée pour l'heure en faveur d'aucune implantation d'antennes 5G dans le 9^e arrondissement. On peut rappeler aussi que le 13 mai 2015, M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme et de l'attractivité, expliquait dans le cadre de la présentation du plan Paris ville durable, comment il entendait faire de Paris la capitale mondiale de la ville intelligente en 2020 et comment la métropole parisienne devait s'appuyer sur les opportunités ouvertes par la révolution numérique. Il faut préciser encore que nombre d'associations citoyennes ont regretté de ne pas participer à la commission dite de concertation de la téléphonie mobile concernant l'installation des antennes, ceci permettant aux opérateurs d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour le déploiement à marche forcée de leurs réseaux et notamment du réseau 4G. Le sujet, on le voit est abrasif et divise. Il faut, en tout état de cause, tirer les erreurs du passé récent et poser dès aujourd'hui les conditions d'une analyse objective et factuelle afin d'avoir un débat éclairé et mesuré. C'est tout l'objet du vœu présenté ce soir.

M. Pierre MAURIN n'a pris connaissance de la demande de moratoire sur la 5G que la semaine dernière, publiée dans la Presse et par le vœu exprimé par le groupe les écologistes. La position de son groupe est la suivante : compte tenu du calendrier de la mise aux enchères par l'État de la 5G, le 29 septembre, il apparaît opportun pour l'instant de constituer un groupe de travail afin de veiller et d'accompagner le bon déploiement des innovations à Paris. Cela veut dire que dans la perspective des conclusions de ce groupe de travail, il va s'abstenir ce soir lorsque le vœu sera mis aux voix. Toutefois, il veut partager quelques points de réactions. Si effectivement l'ANSES va rendre un rapport complémentaire début 2021, un certain nombre d'études ont été faites, notamment par l'Inspection des finances, l'Inspection générale, le Conseil général de l'économie, l'Inspection générale des affaires sociales. Et globalement, en fait, il n'y a pas d'effets néfastes avérés à court terme en dessous des valeurs limites d'exposition recommandée. Donc, globalement, il n'y a pas vraiment d'effet des ondes électromagnétiques sur la santé dans le rapport qui a été commandé à des experts. C'est le premier point.

Ensuite, deuxième point, comme cela a été expliqué tout à l'heure, c'est que la 5G est un outil de souveraineté à la fois économique et industriel. Si on veut avoir une télémédecine performante, si on veut faire revenir les usines, même si ce n'est pas le cas à Paris, mais en France, dans les territoires, la 5G va permettre d'automatiser les véhicules autonomes, va permettre un certain nombre de progrès importants. Donc M. Pierre MAURIN est plutôt favorable au progrès. Ensuite, un risque d'obsolescence programmée avait été souligné par les écologistes. Il rappelle que c'est sous le quinquennat de Nicolas SARKOZY qu'une loi permet de mieux lutter contre l'obsolescence programmée. Cela fait partie des innovations, des avancées faites durant le quinquennat 2007-2012. Il conclut qu'il va s'abstenir en étant plutôt favorable au déploiement des innovations. On va constituer un groupe de travail qui rendra ses conclusions, qui va consulter à la fois des experts et des associations dans le cadre de ce groupe de travail.

Madame la Maire demande si M. COT retirera son vœu au profit de celui qui est jugé comme plus consensuel et plus à même de recueillir le plus de suffrages. Il n'y a pas le mot « moratoire », mais il demande un cadre plus protecteur et une meilleure information, une hausse des contrôles, la prise en compte du nombre d'entreprises puisqu'à Paris les entreprises du numérique, et dans le 9^e arrondissement, sont importantes et sont désireuses de pouvoir accéder à ces technologies. C'est la raison pour laquelle ont été ajoutés un certain nombre de considérants pour que ce vœu soit accepté par le plus grand nombre.

M. Jean-Pierre PLAGNARD déclare que, ayant une formation de scientifique, il voudrait apporter quelques éclairages scientifiques sur ce vœu. Un certain nombre de choses font consensus sur la préservation de la planète, du climat et de l'absolue nécessité de réduire les gaz à effet de serre. Le consensus est total. Il rappelle qu'à ce titre, on a fait dans le 9^e arrondissement un certain nombre de réunions publiques sur la pollution le 25 juin 2019 avec l'association Point de mire, une association du 9^e arrondissement. On a fait une longue réunion sur la pollution numérique pour aborder ces sujets. Une fois qu'on a dit ça, il y a quand même un point qui pose question, c'est la pertinence de considérer que la 5G va augmenter massivement les émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes sur le territoire français, dans un contexte français. La 5G, ce sont des ondes radio qui fonctionnent à l'électricité. La France est un pays qui produit de l'électricité qui ne représente que 24 % de l'énergie consommée, c'est à dire qu'en France 76 % de l'énergie consommée est une énergie à base de carbone. Ce sont des chiffres facilement trouvables sur Internet, ces chiffres ne font pas débat. Donc, 76 % de l'énergie utilisée en France est une énergie carbonée, donc du gaz, du pétrole. Cette énergie électrique qui ne fait que 24 % de l'énergie que l'on consomme est à 70 % de l'énergie nucléaire, 20 % de l'énergie renouvelable, donc on se retrouve seulement avec 10 % d'énergie carbonée pour faire l'énergie électrique.

Quand on regarde cette énergie électrique, quelle est la part du numérique ? Les valeurs maximales sont de l'ordre de 12 %. Si on combine tout ça, on voit que le numérique, c'est 0,4 % des émissions de gaz à effet de serre du pays. M. Jean-Pierre PLAGNARD pose une question : si on imagine que la 5G va amener une augmentation de ces 0,4 %, peut-on parler dans ces conditions d'augmentation massive de l'émission de gaz à effet de serre ? Et une deuxième question est que, partageant le souci de se battre contre cela, est-ce que la 5G est le bon angle d'attaque ? Est ce qu'il n'y a pas d'autres angles d'attaque contre quelque chose qui fait 0,4 % ?

Autre point, le contexte mondial est quelque chose qui est très différent. La France représente 2 % de l'énergie du monde, la Chine 24 %. Ce sont des chiffres qu'on retrouve assez facilement, et en Chine 70 % de l'énergie est produite à partir d'énergie carbonée alors que pour la France ce ne sont que 10 %. Les Chinois viennent de dire qu'ils ont déjà 100 millions d'abonnés à la 5G. Donc, on voit que les Chinois ont des considérations très différentes des nôtres.

Un autre paradoxe dans le document est que l'on parle des zones blanches, c'est un sujet. Effectivement, 10 % du territoire n'est pas couvert aujourd'hui par les antennes, ce qui représente au maximum 2 % de la population française. Vouloir un déploiement sur l'ensemble du territoire national reviendrait à augmenter la consommation énergétique de 10 %. Est-ce souhaitable ? Ce n'est pas abordé, c'est dommage. La 5G va avoir quelques intérêts en termes énergétique notamment. La 5G s'adapte à la consommation, c'est à dire que autant la 4G émet de la même façon de jour comme de nuit, autant la 5G, lorsqu'il n'y a pas de consommation, ne fonctionne pas. C'est une source d'économie.

Un autre point est le problème de santé. La 5G va fonctionner sur deux fréquences, une fréquence à 700 MHz et une fréquence à 3,5 GHz. Cette fréquence est complètement dans les ondes radio puisque les ondes radio vont entre 300 MHz et 300 GHz. Les 700 MHz de la 5G correspondent exactement à ce qu'on a aujourd'hui sur la 4G. Donc, il n'y a pas de différence en termes de rayonnement entre la 4G et la 5G. Autre point, les 3,5 GHz de la 5G se retrouvent entre les fréquences Wifi qui se situent entre 3,3 et 3,9 GHz. Le Wifi, qui existe depuis 20 ans, produit déjà des rayonnements identiques à la 5G. Donc nous sommes en terrain connu. La différence entre le Wifi ou la 4G et la 5G va être la programmation des émissions, mais pas l'émission en tant que telle.

Autre point important : la dangerosité. De quoi parle-t-on ? Les ondes radios diffèrent des ondes beaucoup plus violentes que peuvent être, par exemple, les ultraviolets et les rayons gamma et les rayons X d'un facteur de 10 millions de fois. Ces ondes sont ce qu'on appelle des ondes ou des rayons ionisants, c'est à dire que ce sont des rayons qui vont changer la structure moléculaire des cellules. Les ondes radio, elles, provoquent un échauffement. Il est évident que cet échauffement doit être analysé mais l'échauffement de la 5G ne sera pas très différent des échauffements de la Wifi car ce sont exactement les mêmes fréquences. On compte à peu près 20 000 études sur les ondes radio depuis 1950 et aucune aujourd'hui n'a prouvé la dangerosité de ces ondes. Il est important de le révéifier une fois de plus mais on peut quand même penser dès lors que l'on est dans un domaine connu, que la 20 001^e devrait arriver à la même conclusion, mais le sujet est suffisamment important pour le vérifier. On peut dire qu'il y a beaucoup d'analyses entre les ondes électromagnétiques et l'hypersensibilité électromagnétique des personnes, il y a encore des débats parce que chacun est différent et il faut évidemment vérifier que personne ne sera lésé.

M. Nicolas COUR a retrouvé un vœu au Conseil de Paris déposé par le groupe écologiste, par Pascal JULIEN et Sandrine MÉES, le 11 décembre 2019, qui a été adopté, qui demandait un moratoire à l'origine, après amendement de l'exécutif. Cet amendement de l'exécutif, rejoint en partie ce que son Groupe propose. Il reprend les propos d'Emmanuel GRÉGOIRE : « Il n'y aura pas de déploiement de la 5G à Paris tant que nous n'aurons pas renégocié la charte de téléphonie mobile." Il demande une réunion d'urgence de cette commission car il lui semble qu'il appartiendra au futur exécutif : « dès le début de la prochaine mandature, d'engager des discussions avec les opérateurs de façon à encadrer le futur déploiement de la 5G ».

C'est la raison pour laquelle son Groupe propose un certain nombre d'amendements afin d'écartier le terme de moratoire qui avait été refusé par l'exécutif municipal, qui a priori n'a pas changé depuis décembre 2019 à la suite des dernières élections. Ce moratoire est en réalité très loin de ses compétences juridiques et réglementaires au profit de la philosophie qui le guide dans la Charte de la téléphonie mobile. M. Nicolas COUR pense que le sujet est en cours. Il doit être traité au Conseil de Paris, c'est un engagement pris par le premier adjoint à la Maire de Paris. Un vœu a déjà été déposé en décembre 2019. Que s'est-il passé depuis ? Il s'est passé qu'il y a eu des événements sanitaires et des élections. Il pense se situer dans une continuité par rapport à la demande de moratoire ou alors c'était une demande d'éclaircissements de la situation sur le plan politique notamment.

Mme Adeline GUILLEMAIN pense qu'il faudra cadrer le moratoire parce qu'on ne peut pas se permettre de prendre un retard considérable par rapport aux autres capitales européennes ou capitales mondiales. On a les jeux olympiques en 2024, on ne peut pas imaginer être la seule capitale du monde à être à la 4G en 2024 parce qu'on n'aurait pas réussi à avoir un débat déjà réclamé depuis plus d'un an sur un sujet qui dépasse un peu les élus.

M. Arnaud NGATCHA veut expliquer pourquoi il s'abstiendra si M. Guillaume COT maintient son vœu. C'est un sujet complexe, beaucoup de gens ont fait très brillamment l'exégèse des pour, des contre de la 5G et de la nécessité que chacun puisse exprimer ses sensibilités mais il est possible que cela dépasse le cadre du 9^e arrondissement. On pourra retrouver ces débats enflammés dans le cadre du Conseil de Paris. C'est pour cela qu'il s'abstiendra parce qu'il peut comprendre que, compte tenu de la sensibilité politique de ses partenaires, ils puissent être sur une position qu'il ne rejoint pas, notamment sur le moratoire. M. Emmanuel GRÉGOIRE s'est exprimé sur la question. Par ailleurs, il ne votera pas l'autre parce que la Maire de Paris envisage de mettre en place une convention citoyenne dans les prochains temps et que lors de cette convention citoyenne, tous ces sujets seront débattus. Merci.

M. Guillaume COT remercie les uns et les autres pour leur contribution à ce débat. Il y a eu beaucoup d'arguments pour la 5G. Il veut ajouter un petit argument même si ce n'est pas l'objet de son vœu. Il rappelle que M. PLAGNARD a dit que quand on regardait les émissions de gaz à effet de serre, il fallait parler du territoire français. Il s'étonne qu'un scientifique ne prenne pas en compte les phénomènes d'interdépendance et de complexité dans le monde qui font que si on remplace le parc automobile français, que si on remplace des millions de téléphones portables français, que l'on achète des objets connectés qui sont tous faits avec des terres rares en Chine, en fait on augmente les émissions de gaz à effet de serre de la Chine. Alors certes, ça n'augmentera pas en France. Le problème est que les effets du réchauffement climatique ne se font pas sentir là où ils sont produits. M. PLAGNARD a dit, c'était un peu dirigé contre les écologistes, qu'il y a peut être d'autres angles d'attaque pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Il en est tout à fait d'accord et se déclare ravi de voir ce pas fait en faveur de la déconsommation et de la décroissance.

M. Guillaume COT rappelle à M. COUR qu'il a indiqué que l'exécutif municipal n'a pas changé, ce qui n'est pas très charitable envers M. Arnaud NGATCHA, qui a rejoint l'exécutif municipal. De fait, il a changé. Il voulait sans doute dire que politiquement, il n'a pas changé. Et il se demande ce qui s'est passé depuis ? M. Guillaume COT répond que la réponse était dans le vœu et la réponse était dans sa première intervention. Il s'est passé la Convention citoyenne pour le climat. Il s'est passé un événement qui est un événement inédit dans l'histoire de la République : une convention tirée au sort s'est prononcée sur un certain nombre de sujets. Il trouve que le président Macron a eu une très bonne idée. Certains partis aiment bien l'écologie et le tirage au sort. Il trouve dommage, en revanche, qu'il se dédise de sa parole puisque le gouvernement avait annoncé uniquement trois jokers et il n'y avait pas parmi ces trois jokers le moratoire sur la 5G. Alors évidemment, il ne retire pas son vœu. Pourquoi ? Parce que l'autre évite le moratoire. La raison pour laquelle son Groupe veut le moratoire, c'est pour continuer cette œuvre politique qu'est la Convention citoyenne pour le climat et pour continuer un débat qui soit public, un débat qui ne se fasse pas uniquement dans une commission extraordinaire de concertation de la téléphonie mobile, un débat qui ne mène pas seulement à des rapports mensuels de l'état des lieux d'un déploiement de la 5G. Encore une fois, ce vœu n'est pas un vœu contre la 5G ni pour la 5G, c'est un vœu pour le débat démocratique.

Madame la Maire remercie M. COT et ajoute qu'elle n'a pas eu besoin du moratoire pour répondre aux prestataires en 2019 et leur dire de ne pas installer les trois antennes qu'ils souhaitaient installer et qui ne sont toujours pas installées. Il n'y a pas eu de moratoire. C'est un avis consultatif auquel elle a donné un avis défavorable. Ils ne sont pas encore revenus à la charge parce qu'elle se posait un certain nombre de questions et avait besoin d'une meilleure information.

Madame la Maire met au vote le vœu des écologistes et socialistes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Guillaume COT, Conseiller d'arrondissement ;

Est rejeté par 10 voix contre, 2 voix pour (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 2 abstentions (M. Arnaud NGATCHA et M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant que le gouvernement ouvre les enchères pour l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs téléphoniques le 29 septembre 2020 ;

Considérant que les premiers services commerciaux 5G devraient être lancés à la fin de l'année 2020 ou début de l'année 2021 ;

Considérant que la 5G permettrait selon les équipementiers des débits de données d'1 Gbit/s (1 gigabit par seconde) et pouvant aller dans le futur jusqu'à 10 Gbit/s, soit des débits sans commune mesure avec le débit moyen de la 4G de 40 Mbit/s (étant précisé qu'un gigabit est égal à 1000 mégabits) ;

Considérant que plusieurs études démontrent que le déploiement de la 5G va augmenter massivement l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique et la consommation de ressources et terres rares nécessaires, d'une part, pour la fabrication et l'usage des équipements 5G, de nouveaux terminaux téléphoniques, d'une multitude d'objets connectés et de serveurs et, d'autre part, par les nouveaux usages induits par la démultiplication du trafic (dit « effet rebond ») ;

Considérant par exemple la Chine où certains opérateurs mettent en veille la 5G car trop énergivore ;

Considérant la déclaration du Président de Bouygues suivant laquelle « la première année de déploiement, la consommation énergétique de tous les opérateurs affichera une augmentation importante » ;

Considérant que la 5G va entraîner l'obsolescence programmée de la fibre et des appareils fonctionnant avec la 4G - alors même que ces services sont loin d'être déployés sur l'ensemble du territoire national - entraînant un gaspillage immense de ressources ;

Considérant dans ces conditions que le déploiement de la 5G est incompatible avec les stipulations de l'Accord de Paris, de la stratégie nationale bas-carbone de la France et avec l'objectif de neutralité carbone en 2050 voulu par la ville de Paris ;

Considérant par ailleurs que l'ANSES affirme avoir "mis en évidence un manque important, voire une absence de données, relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels" de cette technologie, sa propre étude étant actuellement en cours ;

Considérant que l'histoire récente nous a largement démontré qu'une vigilance est toujours nécessaire en matière de santé publique ;

Considérant en outre que le déploiement massif d'objets connectés allant de pair avec la 5G présente un risque d'accaparement de nos données personnelles venant renforcer le pouvoir de prévision et de contrôle social des géants du numérique sur nos vies ;

Considérant qu'aucune des solutions aux grands problèmes de nos sociétés modernes (lutte contre la pauvreté, crise écologique, inégalités, accès à l'éducation ou à l'alimentation saine, stress et anxiété, maladies chroniques, etc.), que ce soit à Paris ou dans le reste du monde, ne nécessite l'usage de la 5G pour être mises en œuvre ;

Considérant que la 5G est avant tout une demande des géants du numérique et des télécommunications qui veulent augmenter davantage notre temps passé derrière un écran pour nous vendre encore plus de publicité ou, autrement dit, pour faire encore plus de profits;

Considérant que cette course folle à l'innovation pour la consommation a détruit la nature sans nous rendre plus heureux ;

Considérant que la technologie devrait toujours être un moyen mis au service d'un projet de société et non une fin en soi ;

Considérant que l'attribution des licences 5G n'a donné lieu à aucun débat démocratique que ce soit lors des élections présidentielles et législatives ou au Parlement alors que la 5G pose un grave problème écologique et une vraie question sanitaire et de société ;

Considérant enfin que la Convention citoyenne pour le climat s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G et que Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris, a indiqué publiquement que la Ville appliquera les mesures de ladite Convention ;

Nous demandons donc :

- que la Mairie du 9^e arrondissement se positionne en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G en attendant le résultat des études sanitaires et environnementales ;**
- que ces études viennent éclairer un vrai débat démocratique, qui doit avoir lieu à l'échelle de Paris et de ses arrondissements, afin de déterminer si nous avons besoin de la 5G au regard des problèmes posés par cette technologie ;**
- que la révision de la charte parisienne de la téléphonie nécessaire pour le déploiement de la 5G à Paris soit engagée dès lors que les études nécessaires seront publiées et soumises au débat démocratique mentionné ci-dessus.**

Madame la Maire met au vote le relatif au déploiement de la 5G à Paris.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Lorraine GAY, Conseillère d'arrondissement ;

Est adopté par 10 voix pour, 3 voix contre (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

.../...

Considérant l'ouverture des enchères pour l'attribution des nouveaux blocs de fréquences 5G aux opérateurs téléphoniques le 29 septembre 2020 et les enchères à venir en octobre 2020 pour permettre aux opérateurs de se positionner sur le spectre de la bande 3,5 GHz ;

Considérant que les premiers services commerciaux 5G devraient être lancés à la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021 ;

Considérant que la 5G est d'ores et déjà déployée dans de nombreux pays, notamment européens, et y compris dans des pays où l'écologie est une préoccupation centrale ;

Considérant le grand nombre de startup et d'entreprises du numérique, installés à Paris et notamment dans le 9^e, ayant besoin de pouvoir accéder au réseau 5G pour demeurer compétitifs et facteurs d'emploi et d'attractivité pour notre territoire ;

Considérant que, bien que la 4G ne soit pas déployée sur l'ensemble du territoire, elle voit déjà ses réseaux saturés dans les centres urbains ;

Considérant que la 5G pourrait prendre le relais d'un réseau saturé, mais, tout à la fois, confirmer une inégalité des territoires face à l'accès aux réseaux ;

Considérant que la 5G pourrait être utile sans être indispensable ;

Considérant que faire le choix de la 5G, c'est faire le choix d'entrer dans un modèle de société qui est celui de l'internet des objets ;

Considérant que la 5G va donc probablement contribuer à l'obsolescence de nombre d'appareils et, subséquemment, à la production de nouveaux appareils compatibles, obtenus à partir de matières premières non renouvelables ;

Considérant de ce fait la nécessité d'augmenter le recyclage ;

Considérant encore que la 5G pose une question environnementale totalement nouvelle pour laquelle l'ARCEP ne dispose d'aucun instrument ni aucun moyen de régulation ;

Considérant que l'ANSES, qui doit rendre un rapport au début de l'année 2021, a rendu un rapport préalable (daté du 27 janvier 2020) et a conclu à « un manque important voire à une absence de données scientifiques sur les effets biologiques et sanitaires potentiels liés aux fréquences autour de 3,5 GHz » ;

Considérant toutes les autres questions, citoyennes et essentielles que suscite, au cœur de la société française, l'implantation de la 5G, qu'il s'agisse de l'impact environnemental, des questions sanitaires ou de la question légitime de la collecte et de l'exploitation des données personnelles, qui seront en tout état de cause protégées par le RGPD ;

Considérant le vœu à la Maire du 9^e présenté par Frédérique DUTREUIL et Guillaume COT en Conseil du 9^e arrondissement lors de sa séance du 21 septembre 2020 ;

Le Conseil du 9^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Maire de Paris :

- **Réunisse au plus vite et préside personnellement une commission extraordinaire de concertation de la téléphonie mobile - comme le prévoit la Charte Parisienne de Téléphonie Mobile - en présence des maires d'arrondissement et des présidents de groupe ;**
- **Présente une synthèse de l'état des lieux de la téléphonie mobile à Paris ainsi que les éléments disponibles à date en termes d'études d'impact et de prospective (opérateurs de téléphonie, rapports parlementaires et de l'ARCEP, etc...) sur le déploiement de la 5G à Paris et dans les principales capitales européennes afin de débattre sur la base de données publiées ;**
- **Demande, le cas échéant, aux opérateurs de présenter un rapport mensuel par arrondissement de l'état des lieux d'un déploiement de la 5G et sollicite auprès de l'ARCEP un contrôle renforcé des installations ;**
- **Mette dès à présent une filière de récupération et de réemploi des téléphones mobiles et des objets connectés avec le soutien de l'État.**

Madame la Maire remercie le public avec une mention à Mme Sylvie LEYDET, ancienne adjointe au commerce qui a fait l'amitié d'être présente ce soir. Le prochain Conseil est fixé au 2 novembre.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La Conseillère du 9^e arrondissement

Lorraine GAY

